

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4189 du Vendredi 4 Août 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRISE SANITAIRE A DOLISIE

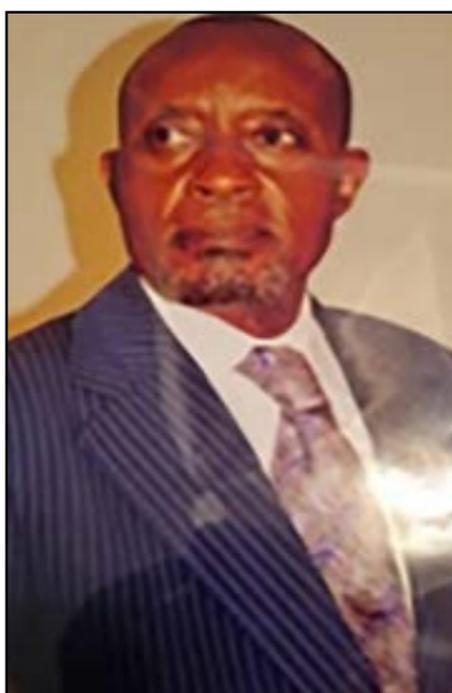


La République a rendu hommage aux victimes des épidémies

La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma se recueillant devant les dépouilles (P.3)

UDH-YUKI

«Juste Ntoumi Kolélas: président pressenti et incontestable de notre parti», affirme Justin Magloire Nzouloufoua



Justin Magloire Nzouloufoua (P5)

Dernière heure

Henri Konan Bédié n'est plus

L'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié a tiré sa révérence. Il est décédé mardi 1er août 2023 à Abidjan, en Côte d'Ivoire à l'âge de 89 ans. Jusqu'à sa mort, il présidait le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA). Avec sa disparition, la Côte d'Ivoire perd l'un des ténors de sa classe politique. Ces derniers temps, Bédié a, avec le président Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo (autre ex-chef de l'Etat), beaucoup animé la vie politique nationale.

Nous y reviendrons plus largement dans nos prochaines éditions.

EDITORIAL

Insultes de voisins

CANAL+

L'UEFA CHAMPIONS LEAGUE ET LES + GRANDS CHAMPIONNATS EN EXCLUSIVITE



SAISON 2023/2024



DIOCESE DE KINKALA

La paroisse Saint Théophile de Kindamba, désormais centenaire



Les nouveaux prêtres entourant l'archevêque émérite et les deux évêques (10)

LANCEMENT DE L'ANNEE JUBILAIRE DES 80 ANS DE LA BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO

Mgr Bienvenu Manamika a placé l'événement sous le signe du renouveau



Les deux archevêques métropolitains entourés des concélébrants et des acteurs liturgiques. (P.11)

ETUDE Maître H.A. MACAYA BALHOU

Notaire

Boîte Postale: 4171, Téléphone (242) 05.557.44.10 / 06.653.40.35

Etude sise à l'immeuble C.N.S.S, 3ème étage, porte 303

19, Boulevard Charles DE GAULLE,

Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Aux termes des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du 03 octobre 2018, enregistré le 10 octobre de la même année sous le n° **7587, folio 187/11** et du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2022, enregistré le 28 octobre de la même année sous le n° **8701, folio 203/39**, reçus en dépôt par le Notaire soussigné.

Les associés de la **SOCIETE CONGOLAISE DE PÊCHE (SOCOPEC)**, Société A Responsabilité Limitée au capital de **Francs CFA cent vingt millions (120.000.000)**, dont le siège est sis à Pointe-Noire, Avenue de Bordeaux, dans l'enceinte du Port, Boîte Postale 90, régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° **08 B 603**. Ont, décidé:

1- D'agrèer la cession à titre gratuit de 1500 parts sociales intervenue:

D'une part, entre Messieurs **Henri André FAUCON** et **Alexandre Louis Raymond FAUCON** pour 1 200 parts sociales et d'autre part, entre Messieurs **Henri André FAUCON** et **Marcel LOUR** pour 300 parts sociales.

Ce qui réparti les parts de la société comme suit:

-2400 parts (80%) pour Monsieur Alexandre Louis Raymond FAUCON ;

-300 parts (10%) pour Monsieur Henri André FAUCON ;

-300 parts (10%) pour Monsieur Marcel LOUR.

2- De l'augmentation du capital social de la somme de **Francs CFA 500.000.000** par incorporation des emprunts pour le porter à la somme de **Francs CFA six-cent vingt millions (620.000.000)** ;

3- Du transfert du siège social de la société anciennement situé sur l'Avenue de Bordeaux dans l'enceinte du Port, B.P.: 90, pour être nouvellement situé au n°30 de la rue Jean Louis FAUCON, au quartier Tchimbamba, Arrondissement n°I (Lumumba), B.P.: 90.

Pour avis,

Le Notaire.

ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise 377, avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone: (242) 06 632 40 06 / E-mail:andrenaveck9@gmail.com

A, suivant acte authentique reçu le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Dénomination: SOCIETE KUTANA SARLU ;

Objet: BTP et Génie-civil, Aménagement et transport ;

Capital: DEUX MILLIONS FRANCS CFA (2.000.000) ;

Siège: Pointe-Noire, quartier Mpita, vers l'église Catholique, REPUBLIQUE DU CONGO ;

Gérance: La société est administrée par Madame Claude Herchelle Grace N'GOMA, demeurant à Pointe-Noire, quartier Mpita, de nationalité congolaise, née à Brazzaville, le quinze août mil neuf cent soixante-dix-sept.

R.C.C.M.: CG-PNR-01-2023-B-13 00133.

Pour avis,

Le Notaire.

SOCIETE CONGOLAISE DES PEINTURES PETROLIERES

En sigle « SCPP »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de 5 000 000 F CFA

Siège Social : Zone Industrielle de la Foire

BP : 739 Pointe-Noire, République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2002-B13-01544

NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société en date du 28 Février 2023, il a été procédé à :

• La constatation de la démission de **Monsieur Nabil MANOUACH** de son poste de Cogérant de la société ;

• La nomination de Monsieur **Karim MANOUACH**, de nationalité congolaise, en qualité de Cogérant de la société pour une durée indéterminée

Monsieur **Karim MANOUACH** exerce ses fonctions conformément aux lois et aux sta-

tuts et sera rémunéré en raison de l'exercice de ses fonctions.

Dépôt du Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2023-M-01904** du **28 Mars 2023**.

Inscription modificative au RCCM : CG-PNR-01-2002-B13-01544 le **28 Mars 2023**.

Pour avis.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

Maitre Dieudonnée EBAKANI, Notaire, en la résidence de

Brazzaville. Office notarial, sis 10, rue Balou Constant

La Glacière, Baongo (République du Congo) BP:1143

Téléphone: (00242) 06.670.58.09 / Email : offnotebakani@gmail.com

Société «TASA SARL»

Société à Responsabilité limitée Pluripersonnelle

au capital de FCFA 1.000.000

Siège social sis à Brazzaville, 621, rue Voula, Plateau des 15 ans

République du Congo,

ANNONCE LEGALE

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société «TASA» SARLP, en date à Brazzaville du neuf juin deux mil vingt-trois, déposé au rang des minutes du Notaire, enregistré à la recette des Impôts de Baongo à Brazzaville, le six juillet deux mil vingt-trois, sous F°**119/005, n°1739**, il a été décidé de l'extension de l'objet social.

A cet effet, l'objet social s'étend au :

Recrutement et la mise à disposition de personnels intermédiaires sur le marché national et international ; Service d'intermédiation entre malades et médecins roumains.

En conséquence de ladite décision, la recette des impôts (EDT) de Baongo à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société «TASA SARL», en date du six juillet deux mil vingt-trois sous F°**119/006 n°1740**.

La modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée le onze juillet deux mil vingt-trois au Greffe du commerce sous le numéro n°**CG-BZV-01-2023-M-07134**.

Pour avis

Maître Dieudonnée EBAKANI

Notaire

ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377, avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone: (242) 06 632 40 06/ E-mail:andrenaveck9@gmail.com

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du vingt-six mai deux mille vingt-trois, répertorié au numéro **475/AGE004/2023** enregistré à Pointe-Noire, Loandjili, le trente et un mai de la même année, Folio **100/3** numéro **889**;

Réunie davantage extraordinaire, l'Assemblée des associés a pris acte de la volonté de Monsieur **SHI DAWEI** de quitter l'entreprise en cédant la totalité de ses trente-trois (33) parts sociales qu'il détient dans la société «**SHANGHAI FAREAST INTERNATIONAL SHIPPING AGENCY**», en sigle «**F.E.I.S.A.**», Société A Responsabilité Limitée au capital social de **FRANCS CFA DEUX MILLIONS (2.000.000)**, à Monsieur Amedé Given De-Dorgelès MAKAYA.

Pour avis,

Le Notaire.

ENTREPRENEURIAT

Brazzaville abrite la 12^e édition du FIED

Le Forum international des femmes entrepreneures et dynamiques (FIED) a ouvert ses portes le 31 juillet dernier au Grand hôtel de Kintélé. Placée sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, cette 12^e édition se tiendra sous le thème: «Accompagner les entreprises africaines pour renforcer les capacités des filières de transformation accélératrices du made in Africa». En présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat; des membres du Gouvernement; des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques; Mme Djelika Yeo, présidente-fondatrice du FIED, etc.

«Ce Forum est un grand rassemblement d'entrepreneures qui crée des emplois, suscite des vocations et crée les partenariats pérennes... Notre vœu le plus ardent, est de faire sauter les verrous qui constituent les entraves du développement à la formation de la culture entrepreneuriale et à aider au mieux tous les talents à se lancer dans une aventure entrepreneuriale réussie», a dit Jacqueline Lydia Mikolo. Elle a indiqué que son département continuera à œuvrer avec

à mettre la lumière sur l'importance de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, sur les capacités de résilience de la femme africaine face aux défis à relever que nous impose la mondialisation», a-t-il déclaré.

Il a réaffirmé la détermination du Gouvernement à œuvrer à la mise en place des politiques et des programmes destinés à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes en matière entrepreneuriale. «Le Gouvernement

Au programme de cette rencontre, des panels de réflexion et de solutions, d'opportunités d'affaires, de promotion des PME/PMI, de réseautage, la nuit du mérite, des expositions-ventes.

Après l'historique du FIED, sa présidence-fondatrice, Djelika Yéo a indiqué que ce Forum visait à tisser les relations. Elle a exhorté les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat. «Seul le travail paie. On peut partir de rien pour devenir quelqu'un», a-t-elle fait savoir.

Elle a remercié le Chef de l'Etat et son épouse pour avoir permis l'organisation de ce Forum à Brazzaville. «On a constaté que les femmes ont du mal à se mettre ensemble pour réussir. On doit se battre. Evitons les jalousies entre nous et soyons unies», a-t-elle conseillé.

Elle a indiqué que le FIED est là pour partager les expériences



Pour la prosterité

avec les femmes congolaises dans un esprit d'équipe et d'un partenariat gagnant-gagnant. Le FIED est un événement qui réunit périodiquement les nombreuses entrepreneures autour des problématiques liées à l'entrepreneuriat. Il vise à susciter les vocations entrepreneuriales et à fédérer toutes les initiatives publiques ou privées, en matière de création d'entreprises.

constance à créer des passerelles appropriées permettant d'accompagner toutes initiatives s'inscrivant dans le sens du renforcement du dialogue public-privé et de la culture entrepreneuriale.

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a rendu hommage à la présidente-fondatrice du FIED: «Merci de contribuer par vos actions

travaille sans repli pour appuyer les activités génératrices de revenus pour valoriser l'entrepreneuriat féminin», a précisé le Premier ministre, tout en exhortant les femmes à innover et à entreprendre au quotidien, «de sorte que parti de rien, vous devenez quelqu'un».

Cyr Armel YABBAT-NGO

CRISE SANITAIRE A DOLISIE

La République a rendu hommage aux victimes des épidémies

Avec le choléra, la shigellose et la fièvre typhoïde, la ville Dolisie défraie la chronique. Depuis le 17 Juillet dernier, le Gouvernement a déclaré la capitale de l'or vert en épidémies, ayant déjà fait plus de 60 morts. Il a décidé de prendre en charge les obsèques de toutes les victimes de ces épidémies, en collaboration avec la commission de gestion du fonds de solidarité des filles et fils du Niari. D'où la présence de la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, à la cérémonie officielle d'hommages organisée le 26 juillet 2023 à la morgue de Dolisie. Le préfet du Niari, Gilbert Mouanda-Mouanda; le président du Conseil municipal et maire de Dolisie, Marcel Koussikila, et le vice-président du Conseil départemental, Gabriel Lissouba, étaient présents.



La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma se recueillant devant les dépouilles

dans la cour. En face, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, vêtue de noir. Elle est venue témoigner la compassion et la solidarité du Gouvernement envers les familles éprouvées. Devant les cercueils, les photos des victimes. C'était l'émotion, la tristesse et la consternation des familles, visiblement attristées. «La guerre que vient de déclarer ces épidémies n'est pas encore à sa fin. Mutualisons nos efforts pour booster la riposte», a déclaré Jean-Aimé Mavoungou, président de la Commission de gestion du fonds de solidarité. C'est sous la musique des morts des forces armées congolaises que la ministre a déposé la gerbe de fleurs et s'est inclinée devant l'un des cinq cercueils, en compagnie



Pendant la rencontre avec les cadres administratifs et militaires

du préfet Gilbert Mouanda-Mouanda.

A rappeler que le 25 juillet dernier, le Premier Anatole Collinet Makosso, en séjour à Dolisie, promettait d'envoyer sa contribution pour renforcer la prise en charge des malades. Ce montant a été remis officiellement le 27 juillet, au

président de la Commission de gestion du fonds de solidarité par la ministre, par le truchement du préfet. C'était au cours d'une cérémonie organisée à la préfecture.

«Je suis venue apporter la contribution du Premier ministre pour l'organisation des obsèques de nos com-

Editorial

Insultes de voisins

Nous en serions venus à devoir appliquer l'éteignoir sur les tombereaux d'insultes et de boues, de vantardises et de flagorneries qu'un universitaire a déchaînés la semaine dernière en insultant, avec des mots sans filtre, le Chef de l'Etat. Avec encore plus de maladresses qu'il n'en avait peut-être conscience, il a expliqué par la suite que son insulte n'en était pas une mais seulement la qualification d'une pathologie «qui peut être totale ou partielle». Dans le dernier épisode, ce célèbre professeur de criminologie s'excuse auprès de notre Président et auprès du sien, avant d'expliquer encore que son insulte n'était que la désignation d'une maladie et d'inviter, enfin, à arrêter le déferlement des insultes de part et d'autre du grand fleuve. Analysant ce qu'il a dit, ce qu'il a voulu dire, ce que cela a réveillé en nous tous dans la mémoire et l'orgueil, nous serions tentés de rétorquer qu'on n'arrête pas un sentiment national par le simple fait de le demander.

Et, d'ailleurs, dans un climat où les sentiments de supériorité et les nationalismes se sont exprimés, décréter que les éventuelles blessures ouvertes et les humiliations causées doivent s'éteindre à la commande est aussi ajouter aux inconvenances. Mais, c'est vrai, il nous faut bien tourner la page et retourner à nos préoccupations de peuples souverains, assaillis par des défis que ne résoudra pas un professeur de criminologie de cette rive-ci ou de cette rive-là.

Retournons au calme et retrouvons le sens des réalités, avec cette obligation de convenances à l'égard des institutions, bonnes ou non, aimées ou contestées. Même quand un Congolais de l'opposition pourra traiter ses propres dirigeants de tous les noms d'oiseaux, les mêmes mots ne passeront pas dans la bouche d'un voisin connu sur une chaîne de télévision. Ceci dit, puisque c'est le Rwanda qui crispe les esprits, il nous faudra aborder cette question pour voir comment rester des voisins et ne pas jeter de l'huile au feu.

Il nous faudra rechercher et trouver le créneau par lequel éteindre l'incendie qui embrase l'Est de la RDC. Et dans lequel même l'ONU reste convaincu que le Rwanda est mêlé. La paix doit revenir non pas à coups d'insultes, mais à coups de sagesse sur nos priorités.

Albert S. MIANZOUKOUTA

patriotes. Il m'a chargée de le représenter pour remettre cet argent à la commission», a précisé Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

Le député de Louvakou a, quant à lui, «lancé un appel aux filles et fils du Niari à témoigner leur compassion et solidarité en ces temps difficiles de l'histoire de Dolisie.

«Les contributions sont encore ouvertes», a-t-il précisé.

Sur la gestion des 70 millions de FCFA déjà collectés, Jean-Aimé Mavoungou a rassuré: «Ils sont gérés directement par le ministre d'Etat Pierre Mabila, président d'honneur de la Commission de gestion du fonds de solidarité: cet argent est placé dans un compte. Les dépenses se font sur la base des besoins exprimés. A ce jour, nous avons déjà dépensé plus de 30.000.000 FCFA», a-t-il indiqué.

Et de préciser que la commission travaille avec les équipes du ministère de la Santé. «Il n'y a pas de confusion de rôle», a fait savoir Jean-Aimé Mavoungou.

«Ce geste du Premier ministre est un soulagement», a déclaré le maire de la ville de Dolisie. Au-delà de la satisfaction, Marcel Koussikana a lancé un cri: «La morgue de Dolisie a

une capacité de 90 corps. Au-delà, elle ne va plus répondre. Voilà pourquoi, nous étions obligés de saisir la commission de gestion du fonds de solidarité pour regarder si elle ne pouvait pas prendre en charge les inhumations. Ces corps ont été enterrés en partenariat avec la mairie. Nous continuerons à les enterrer. On ne sait pas quand est-ce que ces épidémies vont disparaître. A la date du 22 juillet, nous étions à 60 morts», a-t-il indiqué, tout en appelant la population à se mobiliser pour aller donner son sang afin de sauver les vies.

Dans cet élan de solidarité, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a fait un don composé de vivres au foyer Saint Eustache.

Elle aussi visité la maternité de l'hôpital de référence de Dolisie qui a bénéficié d'un don composé de lits, de blouses mobilisées par le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire avec l'appui de ses partenaires, en vue d'apporter sa contribution à la riposte menée par le Gouvernement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

AVIATION CIVILE

L'aéroport international Maya-Maya certifié aux normes de l'OACI

Lancé le 15 novembre 2018, le processus de certification de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville vient de connaître son épilogue avec la remise par le Premier ministre, chef du Gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso, le vendredi 21 juillet 2023, du certificat d'aérodrome au gestionnaire dudit aéroport. C'était à l'occasion de l'ouverture de la 72^{ème} réunion du Comité des ministres de l'ASECNA, en présence des ministres des pays membres de l'organisme cité supra, des représentants des organisations internationales, de la Secrétaire générale de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), les experts de l'aviation civile, des partenaires de la plateforme aéroportuaire de Maya-Maya et les représentants des compagnies aériennes.



Vue partielle de la façade principale de l'aéroport international Maya-Maya

Depuis quelques années, la sécurité aéroportuaire est devenue un enjeu majeur, enjeu pour lequel, l'Organisation de l'aviation civile internationale (l'OACI) a établi des normes de sécurité en vue de certifier tous les aéroports internationaux d'une part, et les cibles de la sécurité aérienne d'Abuja d'autre part. Ces normes portent entre autres sur les installations, les services et l'équipement de l'aérodrome ; les procédures d'exploitation de l'aérodrome ; le système de gestion de la sécurité.

Principale porte d'entrée en République du Congo, l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville a cru utile de se conformer aux standards internationaux définis par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

C'est ainsi que le 15 novembre 2018, la société Aéroports du Congo (AERCO), gestionnaire

de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, a cru utile et nécessaire de se lancer dans le processus de certification des aéroports en exprimant l'intérêt et en formulant une demande formelle de certificat d'aérodrome, à l'autorité de l'aviation civile.

Un aéroport certifié signifie pour les exploitants d'aéronefs et les autres entités qui exploitent ledit aéroport que celui-ci, répond aux spécifications concernant les installations, l'exploitation technique, les procédures d'exploitation et qu'il est capable de continuer à y répondre pendant toute la durée du certificat qui est de trois (3) ans.

Le processus de certification d'aérodrome a mobilisé un investissement important qui a été orienté vers diverses formations du personnel ; les différentes études de conception et la mise aux normes des

installations et infrastructures aéroportuaires.

La certification d'aérodrome est un processus continu qui requiert des investissements permanents afin de maintenir la conformité à la réglementation nationale et aux normes édictées par l'OACI.

Bien que le certificat ait été délivré à AERCO, gestionnaire de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, le processus de certification d'aérodrome a impliqué la participation des personnels de plusieurs entités telles que: l'ANAC, l'ASECNA, la GTA, la Police, la Douane, la SNPC, Congo Handling, les exploitants d'aéronefs, etc.

Il convient de rappeler que le certificat d'aérodrome est pour les exploitants d'aéronefs, les passagers, les partenaires et autres usagers de l'aéroport, un véritable gage de sécurité qui renforce l'attractivité de

l'aéroport et permet à celui-ci de développer des activités connexes et, partant, renforcer ses activités commerciales. Le certificat d'aérodrome garantit que les conditions d'exploitation dudit aéroport respectent les normes de sécurité. L'aviation civile est aujourd'hui interconnectée et tous ceux qui la pratiquent devraient se conformer aux normes de l'OACI qu'il faut mettre en œuvre et maintenir à un niveau acceptable.

La certification d'aérodrome permet entre autres, d'identifier les processus au sein de l'aéroport non sans faire ressortir les éléments susceptibles d'être améliorés. Elle garantit que l'amélioration de la qualité des services est une démarche permanente et systématique dans l'exploitation de l'aérodrome. (A suivre)

Thierry MISSAT

ASECNA

La 151^{ème} session du Conseil d'administration s'est tenue à Brazzaville

Prélude à la tenue du comité des ministres des pays membres de l'Agence pour la sécurité de la navigation en Afrique et à Madagascar (ASECNA), le centre international de conférence de Kintélé a servi de cadre mercredi 19 juillet 2023 à la 151^{ème} session du Conseil d'administration de cette organisation régionale. Placée sous le patronage de M. Honoré Sayi, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, en présence du président du conseil d'administration; cette session a examiné plusieurs problèmes liés à son fonctionnement ainsi que son budget. L'évaluation du travail réalisé a été faite par M. Oumarou Malam Alma, président sortant de cette institution, qui a indiqué que la 72^{ème} session du conseil des ministres se penchera sur la politique de gestion de l'ASECNA.



Les administrateurs

Pour Honoré Sayi, président entrant, le Conseil d'administration est la colonne vertébrale du système de gouvernance de l'ASECNA. «*Votre Conseil est en effet, chargé dans le cadre des directives prises par le comité des ministres, instance suprême de l'Agence de prendre toutes les mesures nécessaires sur le bon fonctionnement de notre institution communautaire tout en veillant à ce qu'elle accomplisse dans les meilleures conditions possibles, la mission qui lui est assignée*», a-t-il souligné.

Les ministres des transports et de l'aviation civile des pays membres de l'ASECNA se sont retrouvés en leur 72^{ème} session le vendredi 21 juillet 2023 au centre international de conférence de Kintélé pour impulser une nouvelle dynamique à la politique de cette institution.

Pascal BIOZI KIMINOU

ECONOMIE

La Banque mondiale insiste: la diversification s'impose!

La Banque mondiale a publié en mars dernier son Mémoire économique sur la République du Congo intitulé: «*La voie vers la prospérité pour la République du Congo: mettre en place les fondations de la diversification économique*». Dans l'interview qu'il a accordée à «*La Semaine Africaine*», l'économiste principal de cette institution bancaire, Vincent de Paul Tsoungui Belinga, dit ce qu'il faut en retenir.

***L'histoire de l'économie congolaise a démontré que le développement de la production pétrolière a provoqué des effets déséquilibrés. Ainsi, vous estimez que la diversification économique s'impose. Que faut-il faire concrètement pour atteindre cet objectif?**

** Ce rapport qui vient en appui à la volonté du Gouvernement de diversifier l'économie exprimée à travers le Plan National de Développement 2022-2026, souligne que, pour inverser les récents revers économiques que la République du Congo a connus et lui permettre de se mettre sur la voie d'une prospérité durable, le pays doit impérativement diversifier ses actifs de sorte à être moins dépendant du pétrole, en mettant l'accent sur la mise en place d'institutions plus solides pour améliorer le climat des affaires, l'accumulation du capital humain et physique, et une exploitation plus équilibrée de ses ressources naturelles.

Il est heureux de constater que le Gouvernement a entrepris ou envisage d'entreprendre quelques réformes et initiatives avec, pour certaines, l'appui des partenaires au développement. Je citerai notamment la création du guichet unique pour la création des entreprises, la mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation entre le secteur public et privé, la digitalisation en cours pour les déclarations fiscales et le paiement des impôts, l'adoption d'une nouvelle loi anti-corruption et le décret sur les conflits d'intérêt, l'adoption de lois sur le crédit-bail et l'affacturage, la réforme en cours sur les inspections auprès des entreprises privées, l'apurement progressif des arriérés domestiques. Cependant, beaucoup reste à faire, notamment en matière de mise en œuvre des réformes.

***Vous avez dit, dans votre analyse, que le modèle de développement actuel ne génère presque pas de croissance économique durable**



Vincent de Paul Tsoungui Belinga

et des emplois productifs à l'avenir. Que proposez-vous pour corriger cette tendance?

**Le Mémoire économique propose en détails des pistes de politiques publiques susceptibles de stimuler la croissance future de manière durable et de contribuer à la création d'emplois productifs, en appui au nouveau Plan national de développement (PND) 2022-2026. Il s'agit entre autres de supprimer les obstacles à la concurrence en limitant le pouvoir de marché des entreprises publiques par exemple, en encourageant la participation du secteur privé dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications et en modernisant les lois sur la concurrence

et les capacités de contrôle; accélérer la transformation numérique en créant un environnement propice à la participation du secteur privé en facilitant l'adoption des technologies numériques et en développant les compétences dans ce domaine; assurer un approvisionnement fiable en électricité en rétablissant la rentabilité du secteur, en renforçant la réglementation et en investissant dans les réseaux de transport et de distribution; renforcer la compétitivité et la diversification commerciales en réduisant les droits de douane, en réexaminant les mesures non tarifaires, en concluant les négociations commerciales régionales et en renforçant les marchés locaux; améliorer l'efficacité du système logistique en examinant de près les contrats de partenariat public-privé et en adoptant un système informatique unifié pour le commerce maritime; soutenir le développement de l'écotourisme en réglementant et en finançant la protection du patrimoine naturel, en renforçant les organismes de réglementation et de contrôle et en développant les infrastructures de transport et les efforts de marketing. (A suivre)

Propos recueillis par Philippe BANZ

EXERCICE ECOLE "MANECO 4"

Evaluer

les enseignements reçus

C'est sur le thème: "Le groupement de Forces interarmées engagé en opération de reconquête et de sécurisation dans un environnement varié, dans une région en proie à une crise insurrectionnelle", que s'est tenue pendant douze jours, l'Exercice école "MANECO 4" à l'Académie militaire Marien Ngouabi à Brazzaville. Ouvert officiellement, le 25 juillet et placé sous les auspices du général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), il s'est achevé, le 29 juillet 2023.

Basé sur un scénario fictif, sur un conflit de basse intensité, "MANECO 4" est un exercice de poste de commandement qui planifie et conduit une opération au niveau opératif et tactique. Il a mis à contribution les stagiaires dans un environnement dont la cartographie est connue et réelle. Sous la supervision et la coordination de la DIREX, 171 stagiaires y ont pris part. Cinq groupes principaux ont constitué l'architecture de cet exercice: la DIREX, la DIRANI, les visiteurs info-press, les observateurs et les joueurs. Quatre niveaux de responsabilité ont été mis en œuvre partant du niveau 3 au niveau 6 (du groupement des Forces interarmées à la section).

Le général Okoi s'est dit satisfait de l'excellente tenue de cet exercice: " C'est la quatrième fois que nous faisons un regroupement à l'Académie militaire Marien Ngouabi, avec



Général de division Guy-Blanchard Okoi
tous les stagiaires en stage dans cet établissement. Ils ont été regroupés pour un exercice de plusieurs niveaux tactiques et opératifs, afin de montrer au commandement la capacité d'organisation, de planification et de travail en commun. Cela montre normalement, la cohésion

(Suite en page 5)

UDH-YUKI

«Juste Ntoumi Kolélas: président pressenti et incontestable de notre parti», affirme Justin Magloire Nzouloufoua

Ancien membre du bureau politique de l'UDH-Yuki, Justin Magloire Nzouloufoua pense que l'heure est venue de remettre les choses dans l'ordre et de reprendre l'ensemble des batailles et chantiers laissés par Guy Brice Parfait Kolélas, président-fondateur de cette formation politique ancrée à l'opposition. Pour lui, ce qui s'est passé lors de la tenue du congrès de leur parti suspendu est une honte. Tout en se disant offusqué, il a néanmoins apporté son soutien à Juste Ntoumi Kolélas qui, selon lui, est le seul président pressenti et incontestable de leur parti. Interview.

****Nous suivons tous avec attention ce qui se passe à UDH-Yuki. Comment décrivez-vous la situation actuelle au sein de votre Parti?**

*Comme vous le savez, nous sommes allés au congrès; un moment très attendu par notre base. Ce congrès, nous l'avons tous voulu et attendu. Après la disparition du président-fondateur, l'heure est venue de remettre les choses dans l'ordre et de reprendre l'ensemble des batailles et chantiers qu'il nous a laissés.

****Juste Ntoumi Kolélas a été écarté de la course à la présidence du parti. Que s'est-il passé?**

*Cette situation est un peu honteuse et, avec tout le respect que je vous dois, il me paraît difficile d'en dire un mot, tellement j'en suis offusqué. Je crois que ceux qui sont à la manœuvre tentent de saper la mémoire de notre feu président Parfait Kolélas et cachent forcément quelques desseins inavoués dont ils seraient les seuls à connaître la teneur. Mais il n'est pas trop tard de revenir à la raison et de faire en sorte que toutes ces contradictions futiles et insensées s'arrêtent. Notre parti a besoin de tous ses membres, d'où qu'ils viennent. Nous nous faisons appelés démocrates et c'est à juste titre. La tradition dans UDH-Yuki est que le parti appartient à la base composée des membres et sympathisants; elle seule est habilitée à désigner certains d'entre nous pour conduire les destinées de notre parti. C'est la raison même de la tenue d'un congrès.

Juste Ntoumi Kolélas est porté par une grande majorité de cette base. Je comprends, en passant, la frustration que cela génère auprès d'autres qui voudraient être à cette place, mais la volonté de la base doit être placée au-dessus de tout. L'actuel président par intérim qui, je le précise, n'a pas été élu, mais nommé, ne peut prétendre avoir plus de légitimité que tel ou tel autre. Il est temps qu'il le comprenne et retrouve son bon sens.

****Pourtant il y a quelques jours, le bureau politique a sanctionné d'autres membres importants du parti. Quel commentaire faites-vous?**

*Je souris et vous pouvez comprendre pourquoi. L'adage dit: «Le mal est malheureusement condamné à mourir». On ne peut rien construire en s'appuyant sur la méchanceté et en se servant de la haine. Les multiples erreurs commises par nos aînés et qui allaient dans ce sens, devraient nous interpeller; la haine ne produit que de la haine et de la souffrance et rien d'autre. Je vous partage, ici, la conviction profonde de notre candidat, Juste Ntoumi Kolélas.

Ce fameux bureau politique est simplement fantôme et n'a plus lieu d'être. Pour la simple et bonne raison que l'acte n° 007 qui a convoqué notre congrès a fait tomber toutes les institutions ou organes du parti. Sans vouloir m'inscrire dans un débat juridique, vous pouvez donc comprendre que si décision a été prise par ce pseudo bureau politique, elle est nulle et de nul effet.

Cependant, quelque chose a attiré mon attention et je voudrais ici prendre notre base et toute l'opinion congolaise à témoin. Les cadres sanctionnés par Ngouanou et compagnies sont ceux qui gèrent les départements les plus stratégiques et qui concentrent plus de 70% de nos membres et sympathisants; il s'agit des président des fédérations de Brazzaville, de Pointe-Noire et de la Cuvette. En le faisant, ils ont malheureusement montré à ceux même qui pouvaient croire en eux, qu'ils sont impopulaires et qu'ils ont vraiment perdu la tête. Mais celui derrière qui nous nous sommes rangés continue à garder son calme et demeure toujours prêt à s'asseoir avec eux pour l'intérêt supérieur du parti; j'ai cité Juste Ntoumi Kolélas. Il est, à mon humble avis, le président pressenti et incontestable de notre parti.

**** Il y a comme un statu quo depuis l'arrêt des travaux de votre dernier Congrès. Quelles sont aujourd'hui vos perspectives ?**

*Nous devons repartir au congrès et nous y travaillons. Mais avant, nous avons ouvert des voies de dialogue pour aller vers un apaisement. Il est vrai que certains d'entre nous essaient de trouver leur existence dans des positions conflictuelles qui leur permettent de faire valoir leurs propres intérêts au mé-



Justin Magloire Nzouloufoua

pris même de toutes les règles qu'exige le vivre ensemble. Je crois qu'ils sont en train d'aller droit contre un mur. Il est urgent qu'ils se ressaisissent et reviennent rapidement au bon sens.

****Vous avez dit que vous êtes rangés derrière Juste Ntoumi Kolélas; quelle est sa vision de la politique et quel sera son projet une fois élu président?**

*Une grande majorité des membres de notre parti se range derrière Juste Ntoumi Kolélas et c'est une bonne chose, à mon avis. Il a une vision noble de la politique. Il est partisan d'une gestion consensuelle de la chose publique. Il pense que l'homme politique congolais, quel qu'il soit, n'est pas foncièrement mauvais; mais que, comme toute activité humaine, tout est sujet à perfection. Cependant, au centre de tout, il y

a la paix; grâce à celle-ci, suivra le développement social et économique de notre pays. Sur son projet, vous aurez la primeur de l'interviewer pour en savoir grand-chose.

***À qui Ntoumi Kolélas fait-il peur ?**

**Certainement aux ennemis de la paix et de la concorde, aux chantres des malheurs qui s'efforcent à peindre M. Kolélas comme un belliciste, allant jusqu'à dire des grossièretés pour amener le président de la République à le prendre pour son pire ennemi. C'est vraiment insensé. Mais l'homme qui dirige ce pays, le Congo, n'est pas dupe. Il appréciera. L'UDH-Yuki a été créé par un fils du Pool, mais nous tenons à signaler avec force que notre parti est national et tient une base composée des Congolais de tout bord: du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Juste Ntoumi Kolélas a souvent l'habitude de s'insurger contre ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, pensent que nous sommes des pyromanes. Mais en tant que responsables politiques, nous restons profondément attachés à la paix. La violence, quelle qu'elle soit, verbale ou physique, n'a pas de place dans nos esprits et nous invitons nos frères à faire de même. Les déclarations tapageuses, des manœuvres d'exclusions, les insultes ou encore la délation dont ils font montre, ne serviront à rien. Nous devons nous asseoir et regarder ensemble, comment avancer.

Propos recueillis par KAUD

ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences, ainsi que deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.

**Contacts: 06 8014203
06 6619843**

(Suite de la page 4)

on, la préparation opérationnelle et la discipline. Le commandement des écoles d'année en années améliore l'organisation, la préparation et la mise en oeuvre de cet exercice, et nous ne pouvons qu'en être satisfaits".

Sur le choix du thème de l'exercice initié par le CEMG, le général Charles-Victoire Bantadi, commandant des écoles a indiqué: "A chaque début d'année, il y a une instruction particulière du CEMG. Il donne le cap et la voie à suivre dans le domaine de l'instruction et de la formation, tout au long de l'année par les unités des FAC. Et donc cette année, le choix de cette manœuvre a été mis en exergue aujourd'hui par rapport aux objectifs fixés par le



Une séquence de l'Exercice école "MANECO 4"

CEMG". Cet exercice, a-t-il poursuivi, "est donc une synthèse de tous les enseignements reçus par les stagiaires de tous les niveaux en formation à l'Académie militaire Marien Ngouabi,

tout au long de l'année pour que nous puissions les évaluer en tant que commandement des écoles, encadreurs et formateurs".

Alain-Patrick MASSAMBA

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le Gouvernement impuissant face aux industriels du ciment

Le Gouvernement congolais a durci le ton, face aux industriels des brasseries et des cimenteries en les appelant à revenir aux anciens prix, mais il peine à empêcher l'application des nouveaux prix par les cimenteries. Ces derniers, et les brasseries, avaient unilatéralement publié les nouveaux prix, las d'attendre les mesures de compensation promises par les pouvoirs publics. L'ultimatum du ministre d'Etat, ministre du Commerce Alphonse Claude Nsilou a eu l'effet attendu du côté des brasseries, mais il y a des résistances du côté des cimenteries. Le prix du ciment varie à Brazzaville, et tourne autour de 4000 et 4.500 francs CFA (contre 3000 ou 3500 francs CFA avant), le sac de 50 kg. La tonne de ciment est vendue aujourd'hui à 80.000 par certains et 90.000 francs par d'autres, contre 70.000 ou 65.000 francs CFA avant.

Un jeune homme galant, porté disparu à Baongo

Une jeune fille, Divine, invitée par son ami à prendre un verre après une veillée funèbre mercredi dernier à Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, a été suivie par quatre copines pour une facture qui a finalement fait fuir le « porteur ». Atablées, les cinq copines commandent toutes de l'alcool. Dans la foulée, Divine demande à son petit ami si des grillades peuvent accompagner leur breuvage. La réponse est oui. Une première facture arrive, elle est de 15.000 francs CFA. Le garçon demande à la serveuse s'il peut payer par mobile money. La réponse est non. Mais on lui désigne un point de retrait à la sortie du quartier, censé être ouvert. Le galant se lève et s'éclipse, mais c'est pour ne plus revenir. Imaginez l'embarras des cinq copines, une heure plus tard, obligées de payer la note, le jeune homme ayant éteint son téléphone pour ne pas avoir à répondre aux appels de Divine.

Concert de casseroles au ministère de l'Enseignement Préscolaire

Les enseignants volontaires de la Coordination des diplômés des écoles professionnelles n'en peuvent plus d'attendre leur intégration dans la Fonction publique. En apprenant le quota qui leur est octroyé, ils ont exprimé leur colère en organisant un sit-in bruyant le 31 juillet devant le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, question d'interpeller le ministre de tutelle pour qu'il donne une réponse satisfaisante à leurs doléances

Un présumé braqueur tué à Nkombo-Matari

Il voulait braquer une femme qui partait se ravitailler en poisson, dimanche 31 juillet 2023 vers 4h du matin, accompagnée par son frère, sur la route Moukondo-Nkombo Matari. Ayant crié au secours le voisinage a été alerté. Son mari, un agent de sécurité, semble-t-il, a vite volé à son secours et, arme au poing, a ouvert le feu sur l'assaillant. Celui-ci est mort sur le champ. Trois de ses complices ont pris la fuite, mais un quatrième a été touché. Le cadavre du présumé braqueur a longtemps traîné sur le lieu du drame avant d'être déposé dans une morgue.

Quand la ministre des Affaires sociales traque les fonctionnaires indelicats

La ministre Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa a entrepris de mettre de l'ordre dans ses services en traquant les agents déserteurs. Ces derniers usent de tous les stratagèmes pour se faire de l'argent sur le dos de l'administration, alourdissant ainsi le budget de l'Etat. Le contrôle dans les services du ministère a révélé bien des surprises. Et Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa a tout simplement demandé à ses collaborateurs de suspendre le salaire des agents déserteurs.

Avenue Trois Francs à Baongo : on n'y roule toujours pas bien

Des travaux de réhabilitation ont été entamés sur l'avenue Trois Francs, à Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Sur les lieux, les ouvriers se sont mis à l'oeuvre. A l'aide d'engins, ils ont décapé certaines parties du goudron. Il était question de boucher les gros nids-de-poule qui ont envahi la chaussée. Mais depuis, la route attend le bitume. On n'y roule pas mieux qu'avant cette opération... La route n'a toujours pas fière allure.

CRIMINALITE FAUNIQUE

Deux ans de prison ferme pour deux trafiquants

La Cour d'appel de Dolisie, dans le département du Niari, a, dans l'affaire de trois présumés délinquants fauniques interpellés avec des pointes d'ivoire, condamné le 20 juillet deux des trois hommes à deux ans de prison ferme.

spéciale de l'administration des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique». Le Congo sanctionne, avec sévérité, tout contrevenant à cette loi. Il y a peu, le 27 mai dernier

Il s'agit de Guy Moufouma et de Sébastien Bidou reconnus coupables de délits de détention et circulation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo, à savoir: deux pointes d'ivoire morcelées en quatre, représentant un éléphant tué. Il leur a été infligé une amende de 500.000 F. CFA. Ils devront verser à l'Etat 1.000.000 de F CFA de dommages et intérêts chacun. Cette condamnation confirme celle prononcée par le Tribunal de Grande Instance, le 14 octobre dernier.

Les trois individus avaient été interpellés le 21 septembre dernier à Dolisie par les éléments de la Région de gendarmerie du Niari et les écogardes de la Direction générale de l'Economie forestière, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les pointes d'ivoire saisies avaient été transportées par ces trafiquants, du district de Bambama (département de la Lékoumou) à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, où ils avaient l'intention de les vendre.

Le Congo s'est engagé à protéger ses espèces animales menacées d'extinction en mettant en place un dispositif juridique: la loi



Les pointes d'ivoire morcelées en quatre



Les quatre morceaux des pointes d'ivoire reconstituées

37 - 2008 du 28 novembre 2008 portant protection des espèces fauniques qui en son article 27 dispose: «l'importation; l'exportation; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation

toujours à Dolisie, quatre individus avaient été interpellés avec une dent d'hippopotame et plus de 50 Kg d'écailles de pangolin, des trophées d'espèces animales protégées. Le procès inhérent à cette affaire est toujours en cours.

V.M.

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-mail:noelmountounotaire1@gmail.com

«Société d'Union Commerciale et de Réparation des Véhicules du Congo»

En sigle SUNCOR CONGO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA

Siège social: Route Nationale n°5, Siafoumou, en diagonale du Poste de Police Mongo-Mpoukou, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-huit février deux mil vingt-trois, enregistré le quinze mars de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Tié-Tié, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «Société d'Union Commerciale et de Réparation des véhicules du Congo», en sigle SUNCOR CONGO, SARL U, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le Siège est établi à Pointe-Noire, Route nationale n° 05, Siafoumou, en diagonale du Poste de Police Mongo-Mpoukou.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:

- Création de filiales et investissements en partenariat des petites et moyennes entreprises ;
- Fournitures du matériel industriel et accessoires pour fibres optiques ;
- Imprimerie numérique, papeteries, fournitures scolaires et de bureaux ;
- Import-Export: -Représentation commerciale ;
- Négoce international.
- Assainissement:
- Entretien des espaces verts ; -Désinfection ;
- Dératisation ; -Désinsectisation ;
- Transport et logistique ;
- Entretien réparation d'achats-reventes des véhicules d'occasion; -Location des véhicules avec chauffeurs ; -Lavage et gardiennage.
- Agriculture et élevage :

- Transformation des produits finis.
- Réalisation des travaux électriques et d'instrumentations ;
- Automatisation et instrumentation industrielle;
- Travaux d'installations et maintenance ; -Froid industriel et climatisation ; -Fournitures matériel électrique ; -Fournitures d'équipements de protection individuelle.
- Autres prestations de services:
- Fournitures des produits pétroliers;-Nettoyage industriel ; - Commerce général ;
- Gestion immobilière ; -Salon de coiffure esthétique et barberie-shop ; -Fournitures du matériel de médecine générale ; - Fournitures d'équipements de protection médicale; -Mise à disposition du personnel, intérim.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Bennell-Bell Toussaint MOUMBOURA MAKIMOU est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-PNR-O1-2023-B-00419.

Pour avis,

Maitre Noël MOUNTOU.

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOLOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°007/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS			
1	12788 du 23/09/2022	Plle(s) 07 et 08	Bloc : 43	Section : KGB	Superficie : 1000,00m ²	POINTE INDIENNE (Famille TCHISSENGA)	LOANGO	MBOUNGOU Karhyt Ildevcert
2	6861 du 02/10/2015	Plle(s) 04	Bloc : 161	Section : K	Superficie : 300,00m ²	MBOTA (derrière le PSP)	04	NZOSSI MABIKA Grâce Hydrat
3	13117 du 13/03/2023	Plle(s) 07	Bloc : 03	Section : AG	Superficie : 511,99m ²	225 Avenue Alexandre H.PACKA Tchiali	05	BAOUAYA-MOULOMBA Dylan Arnel
4	13073 du 21/02/2023	Plle(s) : 09	Bloc : 15	Section : ABW2	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU (Famille Mpoukou)	05	N'GOUALA NZOSSI Alain Richard
5	13016 du 24/01/2023	Plle(s) 21	Bloc : 09	Section : C	Superficie : 565,69m ²	ZONE INDUSTRIELLE	02	MAKITA née MOUELE Marie JHeanne
6	12937 du 06/12/2022	Plle (s) 08	Bloc : 30	Section : CJ suite	Superficie : 400,00m ²	MONGO KAMBA	04	NGUILA AKOLI Adélaïde Nadège Esthela
7	13072 du 20/02/2023	Plle (s)01	Bloc : 111	Section : S	Superficie : 390,00m ²	ROY	02	NDIAYE SAMBA
8	13091 du 01/03/2023	Plle (s) 03	Bloc : 53	Section : ABZ1	Superficie : 500,00m ²	LOANGO (Famille Tchintchiloukou)	LOANGO	LES ENFANTS BAMBOUKOULOU
9	13085 du 27/02/2023	Plle(s) 04	Bloc : 161 bis	Section : ACL2	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	05	DAH HOUEDJI Fulbert
10	12834 du 12/10/2022	Plle(s) 01 à 10	Bloc : 103	Section : ABZ 4	Superficie : 4000,00m ²	LOANGO (Famille TCHIZIMBOU)	LOANGO	Mr et Mme TSIMBA-TSONDA Apolinaire née T.Ghislaine C
11	12833 du 12/10/2022	Plle(s) 01 à 10	Bloc : 96	Section : ABZ4	Superficie : 5000,00m ²	LOANGO (Famille TCHIZIMBOU)	LOANGO	Mr et Mme TSIMBA-TSONDA Apolinaire née T.Ghislaine C
12	13019 du 26/01/2023	Plle (s)05	Bloc : 50	Section : AR	Superficie : 400,00m ²	VOUNGOU	03	TCHIMBAKALA née DIBALA NIANGUI Daméida Chimène
13	13057 du 13/02/2023	Plle (s) 3 et 12	Bloc : 129	Section : AX	Superficie : 800,00m ²	LOUSSALA (Famille LOUSSALA)	03	LOUZINGOU-BAVOUYIRINSI Saint -Aufret
14	13078 du 23/02/2023	Plle (s) 16	Bloc : 11	Section : Q	Superficie : 278,60m ²	MVOUMVOU	02	DAFE BOUBAKAR Sidiki
15	13118 du 18/08/2022	Plle(s) 09	Bloc : 63 bis	Section : AF	Superficie : 530,33m ²	SIAFOUMOU	05	LES ENFANTS AMOUNA
16	12892 du 03/11/2022	Plle(s)03 bis	Bloc : 10	Section : CJ2	Superficie : 250,00m ²	MONT-KAMBA (Famille LOUSSIMIUNA)	04	NTSONDE Borelle Chancelkvie Charlene
17	13025 du 31/01/2023	Plle (s) 05	Bloc : 72	Section : AM	Superficie : 204,00m ²	NKOUIKOU	04	TCHICAYA née OBOA Régine
18	13120 du 15/03/2023	Plle (s) 01 et 02	Bloc : 93	Section:ACM2 5ème T	Superficie : 500,00m ²	TCHIFOUNGOU	04	BIZONGO MOUANDA Tchermine Chapman
19	13123 du 15/03/2023	Plle (s) 02	Bloc : 107	Section:ACM2 5ème T	Superficie : 500,00m ²	TCHIFOUNGOU	04	BIZONGO MOUANDA Tchermine Chapman
20	13007 du 19/01/2023	Plle (s)19	Bloc : 62	Section : V	Superficie : 175,50m ²	FOND TIE-TIE	03	NGOULOVOANGISOA Francine
21	12972 du 26/12/2022	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1117,40m ²	MADINGO KAYES	M/KAYES	CONGO TELECOM
22	13066 du 16/02/2023	Plle (s)326	Bloc : /	Section : C	Superficie : 663,00m ²	GUENIN FOIRE	02	PAMBOU Patrick Gatien
23	12865 du 24/10/2022	Plle (s) 01	Bloc : 139	Section : CG	Superficie : 560,25m ²	KOUFOLI (FamilleKondi-Tchital :i)	05	MPORO HELLO Elisa Majesty et MPORO HELLO Daniella G.
24	13122 du 15/03/2023	Plle(s) 04	Bloc : 108	Section:ACM2 5ème T	Superficie : 500,00m ²	TCHIFOUNGOU	04	BIZONGO MOUANDA Thermine Chapman
25	2212 du 08/06/2012	Plle (s) 06	Bloc : 327	Section : CN	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	NDINGA IHENGUE Tachella Morine
26	11233 du 23/06/2021	Plle (s)02 bis	Bloc : 94	Section : T	Superficie : 342,00m ²	FOUCKS	01	NGOMA KOUATOUKJA Léonne Emmanuelle
27	13044 du 08/02/2023	Plle (s) 10	Bloc : 222	Section : AE	Superficie : 400,00m ²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	MAKOUNDOU NSAYI Clément Junior
28	10957 du 19/02/2021	Plle (s) 06	Bloc : 299	Section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI (Famille Tchinioka Koufoli)	05	MOUANDA MILANDOU Espérance
29	11770 du 18/03/2022	Plle(s)23	Bloc : 123	Section : AB	Superficie : 508,74m ²	SONGOLO	05	SAMBOU Epher Antoine
30	13062 du 15/03/2023	Plle (s)04 et 06	Bloc : 131	section : ABZ1	Superficie : 1000,00m ²	LOANGO (Famille TCHINTCHILOUKOU)	LOANGO	MBEMBA Michelle Cardie
31	13083 du 27/02/2023	Plle(s) 7 à 8	Bloc : 117	section : ACWsuite2	Superficie : 3998,64m ²	LIAMBOU (Famille TCHINGASSI)	LOANGO	GIME José Gabriel
32	10207 du 12/11/2019	Plle(s) /	Bloc : /	section : /	Superf : 2142466,95m ²	VILLAGES WOLLO-MANENGA	M/KAYES	ETAT CONGOLAIS
33	10204 du 11/11/2019	Plle(s)/	Bloc : /	section : /	Superf : 47ha 47a 05ca	VILLAGE TCHIBOULA	M/KAYES	ETAT CONGOLAIS
34	11211 du 04/05/2021	Plle(s) 15 bis	Bloc : 215	section : AL	Superficie : 246,40m ²	LOANDJILI	04	DJO-DJOLO AYESEA Guy Serge
35	12109 du 29/08/2022	Plle(s)15	Bloc : 42	section : ACV2	Superficie : 500,00m ²	MENGO (Famille Tchigangagou tchiV)	LOIANGO	LELO NKOUMBA Maryse
36	12939 du 07/12/2022	Plle(s) 05	Bloc : 07	section : /	Superficie : 500,00m ²	VILLAGE LOANGO	LOANGO	MAVOUNGOU Florent
37	13115 du 13/03/2023	Plle (s) 1 bis	Bloc : 268	section : AK	Superficie : 200,00m ²	NKOUIKOU	05	BOKOKO Daniel Gloire Samuel
38	11296 du 28/07/2021	Plle(s)05	Bloc : 197	section : AN	Superficie : 400,00m ²	MONT KAMBA	04	MAPAKOU LINGUISSI Franck Michel
39	13103 du 07/03/2023	Plle(s) 05	Bloc : 33 bis	section : ABW1	Superficie : 441,38m ²	MONGO MPOUKOU	05	MAKAYA Nelly Carole Marie Véronique
40	12874 du 26/10/2022	Plle(s) 01	Bloc : 08	Section : ACV2	Superficie : 500,00m ²	Village MENGO(derrière lecamp Socore	LOANGO	MIAYOUCKOU Sithe Laurianne

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 27 Juillet 2023

NIGER

Mohamed Bazoum renversé par le général Abdourahamane Tiani

Le chef de l'Etat nigérien Mohamed Bazoum est retenu avec sa famille au palais présidentiel depuis mercredi 26 juillet dernier, après le coup d'Etat mené par un groupe de soldats rebelles sous la mouvance du général Abdourahamane Tiani, chef de la garde présidentielle, à la tête de laquelle le Président renversé voulait le remplacer. Homme de l'ombre, il est peu connu en dehors des milieux militaires.



En médiateur à Niamey, le Tchadien Mahamat Idriss Deby a rencontré le président déchu Mohamed Bazoum

Le putsch a débuté lorsque les troupes armées ont bloqué le palais présidentiel à Niamey, le 26 juillet. Quelques heures plus tard, un groupe de dix soldats est apparu à la Télévision nationale du pays pour annoncer le coup d'Etat. Le colonel-major Amadou Abdramane, entouré de neuf autres hommes en tenue militaire a annoncé: «Nous avons décidé de mettre fin au

régime actuel, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays et de la mauvaise gouvernance économique et sociale. Les frontières du pays sont temporairement fermées et les institutions nationales sont également suspendues».

Alors que Mohamed Bazoum, élu en 2021 et toujours retenu

au palais présidentiel, avait initialement espéré que le coup d'Etat ne tiendrait pas, une déclaration du chef du haut commandement de l'armée, le général Abdou Sidikou Issa, a indiqué, jeudi 27 juillet que l'armée soutenait le coup d'Etat pour «éviter l'effusion de sang et prévenir les querelles internes».

La situation actuelle dans le pays inquiète de nombreux pays occidentaux alliés du Niger. L'Union européenne, qui a alloué 503 millions d'euros au Niger pour la période 2021-2024, a annoncé la suspension de sa coopération sécuritaire et financière. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé un ultimatum aux militaires putschistes. Le Président tchadien de transition est arrivé dimanche au Niger pour proposer une médiation. Mardi 1^{er} août, des arrestations d'hommes politiques proches de l'ex-Président Bazoum ont été perpétrées. Le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken a déclaré qu'il s'était entretenu avec Mohamed Bazoum, malgré sa détention, et qu'il condamnait les efforts visant à subvertir l'ordre constitutionnel du Niger par la force.

Alain-Patrick MASSAMBA

Le nouvel homme fort du Niger

Le nouveau dirigeant auto-proclamé était à la tête de la garde présidentielle depuis 2011. Le Président Mohamed Bazoum avait récemment expliqué qu'il voulait le remplacer à son poste. Le général Abdourahamane Tiani a pris la parole à la Télévision nationale, vendredi 28 juillet pour annoncer qu'il allait dorénavant diriger le pays, en tant que Président de la junte qui a pris le pouvoir, baptisée Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, et que l'Union africaine a décidé de retourner dans ses casernes.



Le général Abdourahamane Tiani n'entend pas céder

Il a justifié le coup d'Etat par «la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays miné par la violence de groupes djihadistes. Il a estimé que sous le Président Bazoum, le discours politique voulait leur faire croire que tout va bien,

alors qu'il y avait la dure réalité avec son lot de morts, de déplacés, d'humiliation et de frustration». Agé de 59 ans, le général Tiani est décrit comme un homme de l'ombre, puissant, homme à poigne, mais qui ne fait pas l'unanimité. Originaire de Filingué, il est dans une zone très aride et enclavée, à quelque 200km au Nord-est de Niamey, dans

la région de Tillabéri, théâtre d'attaques des groupes djihadistes depuis des années. Militaire de carrière, il a servi plusieurs fois dans des missions onusiennes, en Côte d'Ivoire, au Congo et au Darfour, au Soudan ainsi que dans une mission de la CEDEAO, en Côte d'Ivoire. Le général Tiani est un officier ayant fait ses preuves sur le

terrain. Il a déjoué plusieurs coups d'Etat, en 2021 et en 2022 notamment. Conformément aux directives de l'ancien Président Mahamadou Issoufou, il a transformé la garde présidentielle en une puissante machine dotée d'armements sophistiqués. Ses détracteurs le disent «controversé» au sein de l'armée. Mais ses proches le décrivent comme un «homme à poigne» auprès de quelque 700 éléments de son unité. Réputé fidèle de l'ancien Président Mahamadou Issoufou, qui l'avait nommé chef de la garde présidentielle durant ses deux quinquennats de 2011 à 2021, le général Abdourahamane Tiani a été reconduit à son poste par Mohamed Bazoum, dauphin de Mahamadou Issoufou, alors fraîchement élu à la présidence.

GSDS

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE

Poutine promet aux pays d'Afrique l'approvisionnement en céréales

Près de 50.000 tonnes de céréales ont été promises gratuitement à six pays du continent: Zimbabwe, Somalie, Erythrée, Mali, Centrafrique et Burkina Faso, par le Président russe Vladimir Poutine, jeudi 27 juillet 2023, lors du sommet Russie-Afrique qui a eu lieu à Saint Pétersbourg. En présence des délégations de 49 pays d'Afrique, dont 17 Chefs d'Etat, au nombre desquels le Congolais Denis Sassou-Nguesso.



Le sommet Russie-Afrique a entre autres été marqué par l'intervention du capitaine Ibrahim Traoré du Burkina Faso

Depuis le 22 juillet date à laquelle l'initiative sur les céréales de la mer a été ratifiée, sur plus de 33 millions de tonnes exportées, un peu plus de 12% ont été livrées à l'Afrique. «La Russie a exporté 11,5 millions de tonnes de céréales vers l'Afrique en 2022, et rien qu'au cours des six premiers mois de cette année, près de 10 millions de tonnes», a souligné Vladimir Poutine.

Le Président russe entend rééquilibrer les exportations: «Notre pays continuera de soutenir les Etats et les régions qui en ont le plus besoin, grâce à ses livraisons humanitaires. Nous cherchons à participer activement à la construction d'un système plus équitable de distribution des ressources. Nous déployons tous les efforts possibles pour éviter une crise alimentaire mondiale». S'agissant de la situation en Ukraine, le Président Poutine en a parlé avec les pays d'Afrique intéressés, au cours d'une rencontre.

D'après les observateurs, «Moscou a refusé de prolonger l'accord céréalier si au préalable les sanctions occidentales sur les livraisons de céréales d'engrais russes sur les marchés mondiaux n'étaient pas retirées. De même que les obstacles auxquels se heurtent les banques et les institutions financières russes qui assurent l'approvisionnement en denrées alimentaires et en engrais».

Le Président comorien Azali Assoumani, président en exercice de l'Union africaine a appelé au dialogue pour sortir de cette impasse. Pour lui, «un accord doit être possible pour essayer de sauver des milliers de personnes qui dépendent de ces importations. La sécurité alimentaire économique de l'Afrique sera le plus en danger, surtout parce que le continent est déjà gravement touché par les chocs des prix alimentaires causés par l'interruption de ses approvisionnements». «Nous exhortons donc les parties prenantes à trouver un terrain d'entente pour permettre la reprise de l'emploi et assurer l'approvisionnement en céréales depuis l'Ukraine et la Russie vers notre continent», a-t-il plaidé.

Parmi les autres sujets abordés au cours de ce sommet, il y a eu notamment celui de la guerre en Ukraine. Cyril Ramaphosa, le Président sud-africain, a déclaré: «Même dans le cas du conflit en Ukraine, nous continuons à plaider en faveur de la paix et, d'une certaine manière, nous estimons que nous avons le droit d'appeler à la paix parce que le conflit en cours, comme vous l'avez entendu, nous affecte aussi négativement, nous, pays africains. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le prix de nos engrais a augmenté».

A ce deuxième sommet Russie-Afrique auquel le Congo a été représenté par le Président Denis Sassou-Nguesso, en plus de l'accord céréalier, les questions sécuritaires ont été abordées.

Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM

10 août 2022 - 10 août 2023

Voici un an déjà que Louise Célestine NDOMBI a rejoint la maison du Père. En ce premier anniversaire de sa naissance au ciel, la famille prie tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.

Puisse son âme reposer en paix!



CHINE-FONDATION CONGO ASSISTANCE

Réception du matériel et appui financier aux vingt promoteurs de projet

L'ambassade de Chine au Congo en partenariat avec la Fondation Congo assistance que dirige Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du Chef de l'Etat, a remis le 27 juillet 2023 des matériels et un appui financier de 100.000 FCFA aux vingt promoteurs de projet évoluant dans le maraîchage, l'artisanat, la soudure, la transformation agroalimentaire, l'économie numérique, etc. La cérémonie de remise de don s'est déroulée en présence de Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo qui est au terme de sa mission et de Michel Mongo, secrétaire général de la Fondation Congo assistance. Les deux hommes ont signé le document de remise du don.



Ma Fulin et Michel Mongo remettant un don à un bénéficiaire

Dans le cadre de son partenariat, la Fondation Congo assistance avait publié en date du 15 mai 2023 un avis d'appel à projets pour un accompagnement matériel et financier. C'est dans cette optique que les promoteurs des projets ont été sélectionnés, a indiqué Noëlli Oyabiki, cheffe du département projet étude, suivi-évaluation à la Fondation Congo assistance. Elle a noté que la Fondation mettra en œuvre son partenariat avec le Fonds d'Impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) pour assurer un accompagnement et un suivi optimal de leurs projets.

Pour Ma Fulin, l'ambassadeur de Chine au Congo et la Fondation Congo assistance ont mis en œuvre plusieurs projets sous diverses formes, apportant un fort appui au développement des groupes vulnérables et gagnant une vaste appréciation dans la société congolaise. «Quant au projet de cette année, il vise à apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs du Congo. Les jeunes sont l'avenir du pays et l'espoir de la nation. La diligence des jeunes stimule le dynamisme de la société», a-t-il dit. Jean Rémi Moukala, au nom des bénéficiaires, a remercié les donateurs suite à l'accord donné à leur projet de soutien de subvention. «Ce don qui contribue à renforcer et à garantir la pérennité de nos activités nous conduit à l'idée de poursuivre notre collaboration afin de faire du Congo un pays des artisans», a-t-il dit, tout en leur promettant que les fonds et le matériel reçu seront utilisés à bon escient.

Pour Michel Mongo, la Chine est et sera toujours présente au côté du peuple congolais. Elle a toujours accompagné l'action de la Fondation Congo assistance. «Nous compterons sur vous pour appuyer l'action du Congo et celle de la Fondation».

Un présent a été remis à Ma Fulin par la Fondation Congo assistance.

A. N'K.-K.

COUR DES COMPTES

Renforcer la qualité de l'activité de contrôle pour améliorer les ressources publiques

Conformément au nouveau cadre juridique des finances publiques issu des directives de la Communauté économique et monétaire (CEMAC), la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB) doit être dotée des instruments indispensables à son fonctionnement, afin de s'arrimer aux standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques. Les cadres de cette institution ont renforcé leurs capacités professionnelles pour améliorer les ressources publiques et renforcer la redevabilité, grâce à l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale.

Les travaux de cette première phase ont été tenus du 12 au 17 juin 2023, à Kinshasa. Ils ont été ouverts par le premier président de cette Cour, Charles Emile Appesse, en présence de Mounianga Boukongou, directeur de cabinet du ministre du Contrôle d'Etat, Thomas Bandia, coordonnateur du PRISP et Ludovic Nguuala, l'avocat général la Cour des comptes.

Les participants ont procédé à la validation des guides méthodologiques d'audit des manuels de procédures de la cour et de s'en approprier. Avant la validation, ils ont eu à analyser plusieurs documents relatifs aux projets de guides d'audit de conformité, d'audit financier, d'audit direct de performance, d'audit d'attestation de la performance, de contrôle des marchés publics et le projet de manuel juridictionnel et de manuel de procédure de discipline financière. L'appropriation de l'ensemble de ces documents permettra au personnel de la cour des comptes de mener à bien leurs missions de contrôle juridictionnel qui comprend le jugement des comptes et la sanction des fautes de gestion ainsi que des avis portant sur la qualité et la sincérité des comptes de l'Etat.

Thomas Bandia a précisé que le PRISP est un outil stratégique d'accompagnement du Gouvernement pour relever les défis de la gouvernance économique et financière qui se posait avec acuité dans le secteur public.

Ouvrant les travaux, Charles Emile Appesse a souligné que « Cette armature des documents démontre à plus d'un titre la détermination de la Cour des comptes et de discipline budgétaire à jouer pleinement et de manière efficace et efficiente, sa partition dans le concert de la bonne gouvernance des deniers de l'Etat. Elle renforce l'arrimage de la Cour avec ses standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques édictées par l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances (INTOSAI) dont elle est membre ».

Ph. B.

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

CLIMATOLOGIE

Validation du plan d'action du Cadre national pour les services climatologiques

Dans le cadre de l'appui aux politiques publiques, dans la composante 1 du projet «Renforcement des capacités aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo», financé par le Fonds d'adaptation, les acteurs et les partenaires ont analysé, amendé et validé du 6 au 7 juillet 2023, le plan d'action du Cadre national pour les services climatologiques (CNSC). La cérémonie a été coorganisée par le ministère de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo; le ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, et le Programme alimentaire mondial (PAM).

L'atelier national pour la validation du plan d'action du CNSC a été soutenu par le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Ouvrant les travaux, Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable, a rappelé que le CMSC a pour rôle d'assurer l'accessibilité aux informations climatologiques de qualité aux différents usagers, afin de réduire au mieux l'impact des changements climatiques sur les populations et l'environnement, et faciliter un développement harmonieux des pays, particulièrement les plus

vulnérables.

Au niveau national, a-t-elle indiqué, le CMSC va favoriser la mise en œuvre d'activités visant à combattre simultanément la variabilité et l'évolution du climat et intégrer «nos actions d'adaptation au changement climatique dans les stratégies de développement durable, contribuant à atténuer l'impact des catastrophes climatiques».

Le représentant par intérim du PAM, Mamadou Mbaye, pour sa part, a fait savoir que l'un des principaux objectifs du CNSC est de partager l'information climatique mise en avant par les scientifiques et les fournisseurs de services afin de répondre aux besoins des



La ministre Soudan Nonault posant avec les participants

utilisateurs. «Les informations qui seront partagées avec les communautés assureront le fonctionnement de mécanismes d'alertes précoces qui seront mis en place par les communautés».

De son côté, le coordinateur régional du cadre mondial pour les services climatologiques, Pascal Yaka, a rassuré que l'OMM sera toujours au côté du Congo pour apporter toute l'assistance nécessaire à la réalisation et à l'opérationnalisation du CNSC.

Le représentant du ministre des Transports, Fidel Yengo Mambou, a

indiqué que le CNSC devait valoriser les activités nationales visant à combattre la variabilité et l'évolution du climat et intégrer les actions d'adaptation et de résilience du climat dans la stratégie de développement durable contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

A l'issue de la validation du CNSC, des recommandations ont été formulées.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA
et Reine Dessouza
MISSILOU (Stagiaire)

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les résultats ont révélé un constat triste

Deux rapports de suivi des investissements publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour les exercices budgétaires de 2014 à 2019, ont été remis à Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, par des organisations de la société civile (OSC). C'était vendredi 16 juin 2023 à la Primature, à Brazzaville, après leur mission d'enquête sur le suivi des investissements publics menée en 2021. Cette rencontre a permis aux responsables des OSC de rendre compte au chef du Gouvernement les résultats obtenus.

Ces rapports ont aussi fait l'objet d'un atelier de présentation et de dissémination, le même jour, pour une meilleure connaissance des résultats des rapports au grand public, sous la présidence de Jean Luc Okio, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat, en présence de Gervais Bouiti Viaudo, conseiller spécial du premier ministre, chargé de la gouvernance, du dialogue économique et de la lutte contre la corruption et Thomas Bandia, coordonnateur du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP). Les conclusions des rapports réalisés par cinq organisations nationales de la société civile ont révélé un constat triste. Près de 700 projets ont été scrutés, avec l'appui du PRISP, sous le financement de la Banque mondiale. Malheureusement, le pourcentage de réalisation a été faible, bien que les finances aient été mises à disposition. Certains projets n'existent que sur papier, d'autres ont connu un début de commencement et d'autres encore ne sont pas totalement achevés.

Le Gouvernement, par le biais du ministère du Plan, avait signé une convention avec cinq organisations de la société civile pour comprendre l'exécution des budgets alloués aux secteurs de la santé et de l'éducation. Après avoir reçu des équipements appropriés de la part du Premier ministre, les cinq OSC que sont la Fondation Niosi, l'Action évangélique pour la paix, la Commission justice et paix, le Forum des jeunes entreprises du Congo et l'Association des femmes juristes du Congo, se sont déployées dans tous les départements du pays en 2021, pour vérifier sur le terrain l'exécution réelle de l'ensemble de projets, en terme de construction et de réhabilitation, à base d'enquêtes. Au terme de la mission, les constats dégagés ont montré la faiblesse des taux d'exécution, des dépenses d'investissement ordonnancées, consacrés aux deux secteurs. L'analyse financière de ces études a révélé un contraste entre un grand nombre de projets ordonnancés et leur état d'avancement sur le terrain. Les observations de terrain faites par ces organisations de la société civile suppose un gaspillage de



Gervais Bouiti Viaudo, Jean Luc Okio et Thomas Bandia

ressources se traduisant par l'existence de plusieurs projets. A ce titre, des recommandations ont été formulées pour améliorer la transparence et la redevabilité pour une bonne gouvernance.

A l'atelier, Mme Jocelyne Milanidou Kanza, présidente de l'association des femmes juristes du Congo, point focal des organisations de la société civile, a donné le contexte de l'implication des OSC. «Le Gouvernement a, en date du 23 juin 2017, signé un accord de prêt de 40 millions de dollars américains avec la Banque mondiale pour mettre en place un projet de réformes intégrées du secteur public (PRISP). C'est dans ce contexte précis qu'en 2020 le Gouvernement, par le biais du ministère du Plan a désigné cinq organisations de la société civile, à travers un processus de sélection, pour servir d'identité indépendante de suivi budgétaire».

Thomas Bandia, coordonnateur du

PRISP, a souligné que «la publication des rapports de suivi des investissements publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation, réalisés par les organisations de la société civile, au titre des exercices budgétaires 2014-2019, est une occasion privilégiée de recueillir le regard externe de la gouvernance sur ces deux secteurs prioritaires».

Pour Jean Luc Okio, l'organisation de cet atelier de dissémination confirme l'engagement pris par le Gouvernement et la société civile de renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques. Le programme d'action du Gouvernement fait de l'amélioration de la gouvernance sa 12e bataille. Dans ce cadre, il promeut l'approche participative et inclusive dans l'élaboration des politiques publiques, notamment en matière de gouvernance économique et financière.

Philippe BANZ

AGRICULTURE

Lancement du projet, jeunes et entrepreneuriat (PAJE)

L'atelier de lancement du Projet agriculture, jeunes et entrepreneuriat s'est tenu du 26 au 30 juin 2023 à Brazzaville, sous les auspices de Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, (PAJE). Cet atelier a été organisé par l'unité de gestion du projet en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il a réuni 50 participants dont les représentants des projets financés par les partenaires techniques et financiers (ZAP, PDAC, PROVIDAC, PARSA, PREFOREST, ACTA, etc.).



Photo de famille, à l'ouverture de l'atelier.

Améliorer le niveau d'appropriation et d'internationalisation du contenu du projet par les cadres chargés de sa mise en œuvre par les partenaires, tel a été l'objectif. Il s'est agi aussi de partager son objectif et ses résultats attendus avec les parties prenantes (les représentants des ministères sectoriels, les représentants des bénéficiaires, les autorités administratives, les représentants des acteurs de développement, le secteur privé, les organisations de la société civile, etc.) afin de susciter leur adhésion et implication active dans la mise en œuvre opérationnelle dudit projet. L'objectif spécifique de cet atelier était de renforcer les capacités des membres de l'unité de gestion financière, de planification, de suivi-évaluation, de ciblage, de gestion des savoirs/connaissances, et de finance rurale, de l'inclusion des femmes et des jeunes de l'environnement, etc.

Pour mener le projet à bon port, les participants à l'atelier ont eu cinq jours de travail. Pour le premier jour, ils ont abouti aux résultats ci-après: le ciblage et la sélection des bénéficiaires; la capitalisation des expériences développées par les projets similaires; les modalités d'intervention des institutions financières. Les travaux du deuxième jour présentent les résultats suivants:

la stratégie d'incubation des micro-entrepreneurs, la structuration des chaînes de valeur, l'autonomisation des producteurs; la redynamisation des caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC), les modalités de participation des établissements de microfinance (EMF) au financement à coûts partagés dans les activités agricoles, l'implication du gouvernement dans la mise en œuvre des mécanismes de financement rural; la collaboration entre le PAJE et le PREFOREST dans l'élaboration des plans d'affaires; la possibilité de développer des partenariats entre PAJE et les projets Zones économiques protégées (ZAP) dans la formation des bénéficiaires; la capitalisation des outils développés par d'autres projets (PRCCE II, PROVIDAC, PADEC, PDAC) et dans l'accompagnement des chaînes de valeur et de l'ingénierie sociale. Synthèse du troisième jour: nécessité d'impliquer des ONG agréées dans la gestion des violences basées sur le genre; nécessité de suivre scrupuleusement les procédures édictées par le FIDA en matière de gestion administrative, financière et comptable, pour éviter les dépenses inéligibles; procédure de recrutement en urgence d'un auditeur interne, etc. Pour la synthèse du quatrième jour, entre autres: la nécessité de lutter contre toute forme de fraude et de corruption. L'honnêteté et le respect du FIDA en la matière,

s'impose à tous; la nécessité de recruter un spécialiste sur la gestion des savoirs et communication ayant pour mission de former l'équipe du projet... et pour le cinquième jour: le manuel de mise en œuvre est appelé à évoluer, à être approfondi; nécessité d'associer les partenaires en organisant les tables rondes pour le partage de l'information et la fiabilité des données.

Les participants ont, enfin, recommandé au gouvernement de: mettre en place un groupe de réflexion multi-acteurs pour la promotion de l'entrepreneuriat et le financement agricole; organiser la tenue de la première session du comité de pilotage; accélérer la mise en place du comité technique interministériel élargi devant prendre en charge les synergies avec les différentes aortes prenantes. Au FIDA de: organiser la formation du personnel de l'UGP en gestion financière, en passation de marché et en suivi-évaluation; poursuivre le dialogue avec le gouvernement afin d'établir les liens et les articulations entre le PAJE et le projet ZAP. A l'UGP: remplir dans les meilleurs délais les dernières conditions additionnelles préalables au décaissement des fonds; accélérer la mise en place du système fiduciaire et du système de suivi évaluation...

Gaule D'AMBERT

ASSAINISSEMENT

De l'eau aux normes en milieu scolaire

L'atelier de lancement de la stratégie nationale et des normes et standards pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire en République du Congo a été lancé du 18 au 19 juillet 2023 à Brazzaville, sous initiative du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA) en partenariat avec l'UNICEF. C'est Mme Régine Tchicaya-Oboa, directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire, qui a ouvert les travaux, en présence du Dr Hermann Didi Ngossaki, spécialiste en santé, représentant la représentante de l'UNICEF au Congo.



Vue de l'assistance

L'atelier a permis aux participants de communiquer autour du processus et s'assurer de l'effectivité d'une approche via l'intégration de toutes les parties prenantes, dans le cadre du développement de la stratégie; de définir la vision, les axes stratégiques, les principes et les éléments de base sur lesquels se cadrera cette stratégie nationale.

Pour le Dr Hermann Didi Ngossaki, l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des éléments fondamentaux d'une école pour garantir la dignité et la sécurité des enfants. Malgré les progrès accomplis, en République du Congo, selon le rapport du programme conjoint de suivi eau, assainissement et hygiène de l'UNICEF et de l'OMS, seule une école sur deux a un accès élémentaire à l'eau. Près de 40% des écoles sont confrontées à des installations sanitaires

insuffisantes et à un manque de pratique du lavage des mains. Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement entraîne une insalubrité dans les écoles. Les infrastructures ne sont souvent pas inclusives par la prise en compte des besoins spécifiques des filles ou ne répondent pas aux besoins des enfants vivant avec handicap. La défécation à l'air libre est un véritable fléau dans nos écoles.

Depuis le début du programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement congolais (2020-2024), l'UNICEF et ses partenaires ont touché plus de 100 000 enfants par les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire à travers les constructions et la réhabilitation des infrastructures WASH, a poursuivi le spécialiste en santé. Ouvrant les travaux, Mme Régine Tchicaya-Oboa a déclaré que le MEPPSA s'est fixé comme ambition l'amélioration de la qualité des conditions d'apprentissage en milieu scolaire et l'atteinte des Objectifs de développe-

ment durable (ODD). Cette ambition prend en compte la situation préoccupante de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles (EAHMS). C'est ainsi que le MEPPSA s'est lancé dans la construction de la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'hygiène dans les écoles et dans la formation des enseignants et de propulser un changement de comportement. Seulement, a-t-elle souligné, toutes ces constructions sont faites sans normes ni standards officiels, provoquant une disparité dans la réalisation des différentes infrastructures. «Après la pandémie de COVID-19 et au moment où le pays fait face à une épidémie déclarée de shigellose dans la ville de Dolisie, il est combien nécessaire d'avoir une part à la stratégie nationale de l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire et d'autre part les normes et standards».

Reine Dessouza Missilou (Stagiaire) et Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

RECTIFICATIF

A

L'ANNONCE LEGALE N° 006/2023/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

AU LIEU DE :

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
16	2892 du 26/05/2023	Section B, bloc 21 ; Plle 12 ; Sup.: 374,60m ²	Quartier Sans fil (Avenue MOSSOUA J.J), Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr SAHILI ALI
17	2797 du 25/08/2023	Section B, bloc 13/7 ; Plle 5 ; Sup.: 400,00m ²	Quartier Birhan-kiem (Centre-ville. Zone la Présidence), Arr. n° 2 Mbindjo	Mme MOUMBOKO MAKANGA Idrine Phelie
27	2898 du 21/06/2023	Section -, bloc, plle- ; Sup. : 50.000,00m ² soit 5ha	Village KETTA (Route Nationale n°2) Sous-préfecture de Mokeko	CASTANOU Yves
LIRE :				
N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
16	2892 du 26/05/2023	Section B, bloc 21 ; Plle 12 ; Sup.: 374,60m ²	Quartier Sans fil (Avenue MOSSOUA J.J), Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr SAHILI ALI
17	2797 du 25/08/2022	Section B, bloc 13/7 ; Plle 5 ; Sup.: 400,00m ²	Quartier Birhan-kiem (Centre-ville. Zone la Présidence), Arr. n° 2 Mbindjo	Mme MOUMBOKO MAKANGA Idrine Phelie
27	2898 du 21/06/2023	Section -, bloc, plle- ; Sup. : 100.000,00m ² soit 10ha	Village KETTA (Route Nationale n°2) Sous-préfecture de Mokeko	Mr CASTANOU Yves

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouessou, le 07 juillet 2023

Le Chef de Bureau
Raymond ITOUA BOSSOBITA

DIOCESE DE KINKALA

Un siècle pour la paroisse Saint Théophile de Kindamba

Après la célébration réussie des 140 ans d'évangélisation du Congo en mai-juin dernier dans les trois provinces ecclésiastiques: PE-NORD (Owando) du 12 au 14 mai, PESO (Loango) du 20 au 21 mai et PEC (Brazzaville) du 1er au 4 juin; les festivités du jubilé du centenaire de la mission catholique Saint Théophile de Kindamba dans les pays de Mpangala ont été un autre moment solennel de joie qui a rassemblé les fidèles chrétiens dans le diocèse de Kinkala autour de leur évêque, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga.



Les nouveaux prêtres

me sur la nationale 1 jusqu'à Kindamba long de 98 km en état de délabrement. Les journalistes invités par le comité d'organisation de ce jubilé du centenaire ont bravé l'état défectueux de la route et les mauvaises conditions de voyage. Le père Casimir Moukouba, responsable de la liturgie dans l'archidiocèse de Brazzaville, animateur de la retraite des futurs candidats à la prêtrise, a prêté main forte dans l'animation de la liturgie de la messe aux côtés du liturgiste diocésain. Le mot de bienvenu prononcé au début de la messe par l'abbé Christophe Mouanga, vicaire de la paroisse et représentant le curé

de la congrégation du Saint Esprit, à l'instar des pères Ange Dréan, Léon Hartz, Théogène Calioch». Poursuivant l'historique de la paroisse, il a souligné que «les premiers chrétiens de cette paroisse sont entre autres, Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville, baptisé le 23 juin 1925 et le cardinal Emile Biayenda, baptisé le 7 mai 1938. Ensuite, il y a les abbés Joseph Yongolo Nkéoua, Olivier Massamba Loubelo, Albert Nkoumbou «Sourire», ainsi que la religieuse Solange Lozi de la congrégation de Saint Joseph de Cluny, tous fils et fille du terroir baptisés dans



Les officiels participant à la messe

empêché, a été suivi de l'historique par l'abbé Joseph Yongolo Nkéoua. «Cette paroisse fut fondée par Mgr Firmin Guichard dont les travaux de la construction de l'église ont débuté le 18 décembre 1923 pour s'achever en 1928. La mission amorcée par Mgr Firmin Guichard a été poursuivie par d'autres missionnaires

cette paroisse et bien d'autres. La population des pays de Mpangala est estimée à 35 mille habitants aujourd'hui pour 1800 chrétiens avec 300 postes de catéchisme disséminés dans toute la localité. Mpangala est une terre de tradition chrétienne, de culture Téké et Konngo, riche en agriculture et élevage», a indiqué l'abbé Yongolo.

L'appel et la présentation des candidats à la prêtrise ont été faits selon le rite consacré à l'ordination et qui a constitué la deuxième phase de cette célébration.

Dans son homélie Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a fait savoir que, malgré les mauvaises conditions de voyage, le mauvais état de la route, plusieurs familles ont effectué le déplacement de Kindamba pour trouver un trésor inestimable. «Pour les chrétiens de Mpangala, c'est depuis une année que cela s'est préparé. Dans la liturgie de ce jour, il faut comprendre l'enseignement de Jésus, c'est par lui que nous avons la vie. Nos frères et sœurs sont venus de partout, bravés les difficultés de la route. Même ceux ou celles qui ne sont pas venus pour cause maladie soient bénis au nom du Seigneur. Pour les nouveaux prêtres, il s'agit d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le peuple de Dieu», a indiqué Mgr Mouanga.

Le calvaire des journalistes

Partis de Brazzaville pour Kindamba le samedi 29 juillet à 17h21 depuis la paroisse Saint Esprit de Mougali à bord d'une Toyota Hilux qui appartient à un membre du comité d'organisation, les journalistes étaient quatre: deux de la chaîne DRTV, un de La Semaine Africaine et un de la chaîne de télévision émettant de Brazzaville sur Youtube. Arrivés à Kindamba à 1h45, ils ont passé la nuit sur des chaises placées au balcon du presbytère. Sur le chemin de retour lundi 31 juillet, à 9h ils ont pris place à bord de la même Hilux, mais arrivés à près de

2 kilomètres de route, le véhicule est tombé en panne et ne pouvait plus continuer la route. Il fallait appeler Kindamba pour envoyer un autre véhicule pour tracter celui en panne de boîte de vitesse. Le véhicule tractant n'est autre que celui qui transporte le sable et la caillasse. La solution est vite trouvée par le comité d'organisation et les journalistes prennent place à bord de ce véhicule de transport de sable à 13h40 ensemble avec les pèlerins venus de divers horizons pour juste leur raccourcir le trajet jusqu'à Mindouli afin de prendre un autre moyen pour rallier Brazzaville. Arrivés à Mindouli à 18h20, une longue attente, pas de véhicules de transport et le calvaire recommence. Très fatigués, ils se sont endormis aux abords de la chaussée sur la RN 1 à côté des gendarmes. A 22h45, un gendarme réveille les journalistes comme quoi une occasion est trouvée, une Toyota Hilux en partance sur Brazzaville est disponible. C'est autour de 2 heures du matin qu'ils sont arrivés à Brazzaville. L'auteur de cet article est rentré chez lui à 2h30, bravant les Bébés noirs en chemin. A noter que plusieurs symboles ont caractérisé la célébration de ce centenaire, à savoir la construction de la nouvelle église, la stèle, le podium qui a servi à la messe et la grotte mariale dont les travaux se poursuivent encore. Ce centenaire des pays de Mpangala prépare celui de la paroisse Saint Philippe de Kibouendé en 2026.

Pascal
BIOZI KIMINOU

(De retour de Kindamba)

Mgr Bienvenu Manamika a placé l'événement sous le signe du renouveau

1943-2023, la basilique Sainte-Anne du Congo a accompli quatre vingt ans d'existence. Pour commémorer cet heureux événement, une messe ayant coïncidé avec le lancement de l'année jubilaire marquant les 80 ans de cette basilique a été célébrée dimanche 30 juillet 2023, dans ce monument octogénaire, témoin de l'histoire de l'évangélisation du Congo, de l'archidiocèse de Brazzaville et notamment du quartier Poto-Poto dans lequel a été érigé, à l'époque des missionnaires spiritains, ce bel édifice à l'honneur ayant un plan architectural symbolisant le croisement des cultures et conçu par un architecte protestant : Roger Lelièvre dit «Erel».

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la messe a été concélébrée par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque métropolitain d'Owando, et par de nombreux prêtres dont les abbés Kelly Michaël Milongo Massengo, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne, Bienvenu André Kimbenqui, économiste diocésain de Brazzaville, Alexis Tobangu, responsable du patrimoine diocésain, Mathieu Bakanina, directeur diocésain de Caritas, les membres de l'équipe presbytérale de Sainte-Anne du Congo et bien d'autres venus de divers horizons.

Plusieurs autorités civiles et militaires ont pris part à la messe animée par les deux chorales paroissiales en fusion : Les Piroguiers, Sœur Auxane et la Schola populaire paroissiale.

Dans la foule des participants figuraient des religieux, religieuses de diverses congrégations et des membres de la communauté paroissiale vêtus pour certains de l'uniforme paroissial et pour d'autres de l'uniforme distinctif de leur mouvement d'apostolat respectif, ainsi que M. Félix Malékat, centenaire, paroissien intrépide et légendaire qui avait encore vingt ans lorsque la basilique Sainte-Anne fut érigée.

Au début, l'archevêque de Brazzaville a circonscrit la raison d'être de cette célébration eucharistique.

C'est Lazare Mabona, vice-président du Conseil pastoral paroissial de Sainte-Anne, qui a prononcé le mot de bienvenue : « Nous nous rangeons derrière

suis sous le mandat de son successeur, André Bayardelle. Dans la foulée, l'archevêque a appelé à puiser dans la sagesse de Salomon, à un esprit synodal pour la réussite des actions à mener tout au long de cette an-



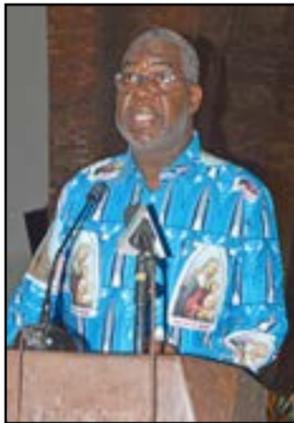
Abbé Kelly Michaël Milongo Massengo

née jubilaire. Il a félicité et réconforté les chrétiens de Sainte-Anne pour ce qui a été accompli jusqu'à la date de ce jour. Il les a encouragés à aller de l'avant lentement avec assurance sans se précipiter. «Organiser le chapelet quotidien, animé par les mouvements d'apostolat à la grotte ou à l'église, pour l'année jubilaire», a-t-il fait savoir, et a placé la célébration de ces 80 ans sous le signe du renouveau, dans la manière de travailler avec les deux conseils. De même, le pasteur de l'Eglise de Brazzaville a informé le peuple de Dieu réuni en cette heureuse et solennelle circonstance que la Première Dame, Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du Président de la République, avait prévu participer à cette messe, mais une urgence de dernière heure l'avait retenue. Cependant, elle a été en union de cœur et de prière



Mgr Bienvenu Manamika

ligieuse des chorales, actions en faveur des plus démunis, etc. Vers la fin de la messe qui a constitué la suite officielle du lancement de ce jubilé, le curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo a prononcé le mot de remerciements et a exprimé la joie de la communauté paroissiale de recevoir le pasteur de l'Eglise diocésaine de Brazzaville. Il a aussi annoncé le projet de construction de : « La



Lazare Mabona

citée Sainte-Anne », en guise de souvenir pour ces 80 ans, pouvant ainsi servir de repère aux générations futures, avant de



Mgr Victor Abagna Mossa

déclarer close l'Année pastorale paroissiale 2022-2023. Intervenant en dernier ressort, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié l'archevêque d'Owando, les prêtres concélébrants, les distinguées autorités, les religieux, religieuses et tous les fidèles laïcs pour leur présence à cette solennelle messe. Tout en saluant l'implication de la communauté paroissiale de Sainte-Anne d'Auray, en France, lors de la réhabilitation de cette basilique, l'ordinaire de Brazzaville a aussi prôné une franche collaboration entre les laïcs et l'équipe presbytérale de Sainte-Anne du Congo. S'inspirant de l'exemple de Mgr Victor Abagna Mossa qui a confié la gestion des 70 ans du Petit séminaire Saint Pie X de Makoua aux laïcs, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a demandé au curé-recteur de Sainte-Anne de travailler en symbiose avec les laïcs afin d'aller lentement mais sûrement vers des lendemains meilleurs, cela pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes.

Gislain Wilfrid BOUMBA

FETE DE LA TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR - ANNEE A

«Relevez-vous et soyez sans crainte!»

Textes: Dn 7,9-10.13-14; Ps 96,1-2,4-5,6,9; 2 P 1,16-19; Mt 17,1-9

En ce dimanche, nous célébrons la Fête de la Transfiguration du Seigneur. L'évangile nous conduit sur une haute montagne, avec les apôtres Pierre, Jacques et Jean, emmenés par Jésus à l'écart. C'est un moment solennel, décisif, pour la révélation divine. Six jours avant, pour la première fois, Jésus avait annoncé à ses disciples sa passion, sa mort et sa résurrection. La réaction de Pierre avait immédiatement témoigné du désarroi qui s'était emparé de tous les disciples. Pour eux, il était impossible d'imaginer un Messie destiné à une telle défaite. S'il allait être soumis à la souffrance et à la mort, comment aurait-il libéré son peuple? Comment le royaume de Dieu se serait-il imposé? Jésus connaît bien la confusion qui agite les esprits de ses disciples, et il choisit alors parmi eux trois témoins fiables, pour leur montrer un signe de sa grandeur. Sur la montagne, pour quelques instants, il se révèle à eux dans la lumière brillante de sa gloire divine, avec Moïse et Elie qui s'entrelient avec Lui, tandis qu'une voix proclame: «Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je trouve ma joie: écoutez-le!» La passion et la croix ne sont pas donc en contradiction avec l'identité divine de Jésus! S'il doit passer par la souffrance et la mort, ce mystère accomplira plutôt la manifestation de l'amour de Dieu qui sauve. Eux, les disciples, ne pourront plus avoir crainte de l'humiliation du Seigneur, mais ils pourront le suivre sur le même chemin de la croix, qui les conduira à l'expérience de la résurrection, pour être ses témoins. L'idée que la puissance du Seigneur devrait nous épargner de la souffrance et de la mort résiste toujours parmi les croyants. Mais l'amour de Dieu ne se manifeste pas en imposant sa Toute-Puissance, plutôt il se révèle en donnant son Fils: «Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais obtienne la vie éternelle» (Jn 3,16). L'apôtre Pierre rappellera l'expérience de la transfiguration au moment d'exhorter à la persévérance les disciples mis à l'épreuve (cf. 2ème lecture de ce dimanche), en les rassurant de la vérité des Ecritures et de la certitude de la venue du Seigneur. Nous aussi nous sommes appelés à la patience et à la charité, dans l'attente de la venue du Seigneur. Les épreuves du temps présent ne sont jamais en contradiction avec la puissance de l'amour de Dieu, dont nous sommes les témoins, dans la fidélité et dans la persévérance. Chaque jour, le Seigneur nous invite nous aussi à monter «sur la montagne» avec lui, pour nous ressourcer dans la prière, l'écoute de sa parole et la contemplation de sa gloire, afin de redescendre promptement servir nos frères dans la charité. Ascension-descente, prière-mission, contemplation-service: que ce respire quotidien de la grâce ne nous manque jamais! Que la tentation de nous arrêter dans le désarroi ou dans la passivité ne l'emporte jamais sur nous! Nous ne pouvons pas non plus «dresser des tentes sur la montagne», désirer que la paix trouvée dans la contemplation du Seigneur nous épargne de revenir aux vicissitudes de la réalité quotidienne. Car le Seigneur Jésus s'approche de nous aussi et nous secoue en nous disant: «Relevez-vous et soyez sans crainte!» La Fête de la Transfiguration de Jésus soit pour nous l'appel à la confiance, à la prière, à la mission. «Transformés par la présence du Christ et par l'ardeur de sa parole, nous serons le signe concret de l'amour vivifiant de Dieu pour tous nos frères, en particulier pour ceux qui souffrent, pour ceux qui se trouvent dans la solitude et dans l'abandon, pour les malades et pour la multitude d'hommes et de femmes qui, dans différentes parties du monde, sont humiliés par l'injustice, l'abus de pouvoir et la violence» (Pape François).

P. Francesco BRANCACCIO

(Catanzaro, Italie)

CLOCHES DE MARIAGE

Eric et Yolande, désormais une seule chair

Samedi 15 juillet 2023, Eric Toussaint Wellot-Samba Banzouzi et Yolande Bazoungidila, tous deux membres de la légion de Marie, se sont unis devant Dieu et la communauté chrétienne en l'église Saint Jean Marie Vianney de Mouléké. L'époux est aussi catéchiste, animateur et formateur. La bénédiction nuptiale s'est déroulée en présence de nombreux chrétiens, amis et connaissances, venus pour exprimer leur affection aux nouveaux mariés. C'est le père Francis Wellot-Samba, prêtre dominicain résident en France, frère de l'époux, qui a présidé l'eucharistie. Celle-ci a été concélébrée par plusieurs prêtres parmi lesquels les abbés Aristide Milandou, frère de la mariée, qui a prononcé l'homélie et Adrien Batantou, curé



Eric et Yolande, désormais unis par les liens sacrés du mariage

de la paroisse. La liturgie du chant a été assurée par la Légion de Marie et la Chorale Ngunga. Dans sa prédication, l'abbé Aristide Milandou s'est réjoui de voir scellée cette union par le mariage religieux. Ce mariage, a-t-il dit est un sacrement indélébile «qui vous permet de ne pas vous séparer. Ce sacrement vous permet de faire passer l'autre avant

son propre intérêt. Eric et Yolande était votre voiture que vous avez perdu à l'origine de votre vie et vice versa». Le prédicateur s'est adressé aux mariés qui ont choisi le régime du bien commun: «Votre langage dans le foyer va changer. Il ne s'agira plus du langage de «je», mais de «nous» ou «notre». Eric et Yolande, chaque jour, dans vos moments de

prière, d'intimité avec Dieu, demandez au Seigneur de vous combler d'un remède riche en vitamines qui est l'amour», a-t-il déclaré.

Le couple Wellot-Samba a offert un présent à la paroisse. A son tour, le curé de la paroisse leur a offert la bénédiction papale à l'occasion de leur mariage.

Eric et Yolande Wellot-Samba remercie, très sincèrement, tous ceux qui leur ont apporté un soutien amical, fraternel et familial, dans la réussite de cet événement. Les deux conjoints s'étaient unis vendredi 14 juillet devant l'officier d'Etat civil, en la personne de Bernard Bantantou administrateur-maire du 4ème arrondissement Mougali.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA



Une vue des participants à la messe (avec au 1er plan assis au milieu), M. Félix Malékat

vous, pour vos orientations pour la réussite de cette année jubilaire. Père, nous restons à votre écoute», a-t-il déclaré, s'adressant à l'archevêque.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a présenté l'histoire de la basilique Sainte-Anne du Congo dont les travaux de construction furent lancés pendant que Félix Eboué fut encore gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (AEF). Ces travaux se sont pour-

au cours de cette messe. Aussi, l'archevêque a salué l'implication personnelle de M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République, dans la réhabilitation de cette basilique sérieusement détruite pendant les guerres ayant précédé la fin de la décennie 1990.

A signaler que plusieurs activités ont été organisées pour préparer les cœurs : campagne d'évangélisation dont la clôture a eu lieu à Linzolo, concert de chants re-

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-006-PANC-SC23

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE
(SYSTEMES MIXTES ET CACAO) ET DE RENFORCER LES CAPACITES DES PRODUCTEURS SUR CETTE PRATIQUE
(MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un prestataire chargé de soutenir le développement de l'agroforesterie (systèmes mixtes et cacao) et de renforcer les capacités des producteurs sur cette pratique (maîtrise d'ouvrage déléguée)

2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent : l'appui au développement de la cacao culture en association avec la banane et les arbres fruitiers, et l'appui aux activités mixtes d'agroforesterie et vivrières, et formation, suivi encadrement et renforcement des capacités.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de trente-six (36) mois à compter de la date de signature de l'Ordre de Service.

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les 3 axes de la prestation (appui au développement de la cacao culture en association avec la banane et les arbres fruitiers, appui aux activités mixtes d'agroforesterie et vivrières, et formation, suivi encadrement et renforcement des capacités).

5. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale, édition de novembre 2020.

7. Le Consultant doit être un prestataire intervenant dans le domaine du développement, ayant une expertise technique avérée et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'accompagnement des organisations paysannes.

Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir réalisé des missions similaires ; b). Avoir une

bonne connaissance des problématiques de la cacao culture et de la filière cacaoyère au Congo, plus particulièrement dans les Départements de la Sangha et de la Likouala ; c). Avoir une bonne connaissance technique de la pratique de l'agroforesterie dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et une bonne compréhension des enjeux écologiques et socioéconomiques liés au développement des activités d'agroforesterie, plus particulièrement dans les Départements de la Sangha et de la Likouala. ; d). Avoir une expérience de travail avec les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, etc.) serait un atout.

8. Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

9. Un participant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

10. L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

11. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panc-congo2022@gmail.com

12. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : agroforesterie_panc@gmail.com, et porter en objet la mention « Soutien au développement de l'agroforesterie (cacao et systèmes mixtes) », au plus tard le 07 septembre 2023 à 16h00 (heure Brazzaville).

Brazzaville, le 20/07/2023

La Coordinatrice du PANC

Corine Victorine ONDZE DICKELET

CENTRE D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT (CAD)

Projet de loi portant régime des manifestations validé

Face à l'urgence de faire évoluer le régime des manifestations encadré par l'ordonnance n°62-28 du 23 octobre 1962 relative aux manifestations sur la voie publique, le Centre d'actions pour le développement (CAD) a organisé un atelier de validation de la proposition d'un projet de loi portant régime des manifestations, du 17 au 18 juillet 2023 à Brazzaville, avec l'appui de l'organisation The National Endowment for Democracy (NED). Les travaux ont été ouverts par Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, en présence de Monica Ngalula, responsable des programmes d'assistance aux victimes, et Guershom Goboang, chargé de programme campagne et plaidoyer, tous les deux membres du CAD.



Les participants à la fin de l'atelier

loi n'a jamais connu ni de révision ni d'amendements. C'est ainsi que le CAD a pensé avec son partenaire NED réfléchir sur une loi progressiste sur la liberté des manifestations et des réunions sur la voie publique. Quand nous avons analysé la loi de 1962, déjà à la première vue, l'article 1^{er} interdit les manifestations. L'article 2 stipule que pour organiser une manifestation, il faut des autorisations préalables. Si, on ne vous autorise pas, on ne peut pas manifester. Sur la base de ces deux articles, il y a déjà un blocus.

Pourtant, notre pays a ratifié plusieurs conventions. Aujourd'hui, la loi de 62 ne s'arrime pas avec les conventions et même avec la Constitution actuelle». Pour Mme Luce Bénédicte, membre du CAD et coordonnatrice de l'association Kaané Assistance, «Il est important aujourd'hui pour nous organisations de la société civile, qui défendons les droits humains, de traiter cette question pour permettre plus librement l'expression des populations».

Philippe BANZ

L'atelier a regroupé une trentaine de participants. Cette proposition de texte de loi novatrice est censée consacrer le passage du régime de l'autorisation préalable à celui de la déclaration préalable et garantir le droit à la liberté de manifestations et de réunions publiques. Après l'analyse, les participants ont reconnu que toute personne a droit à la liberté des manifestations pacifiques, qui sont des composantes essentielles de la démocratie, au regard du contexte national et international actuel. Cette proposition de projet de loi est un outil pour obtenir des changements politiques et socio-économiques. Elle est une réponse

au rétrécissement de l'espace civique dans le pays. En 2022, le Congo a été classé comme un Etat répressif. La proposition de projet de loi intègre des principes généraux découlant du pacte international relatif au droit civil et politique des lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique de la Commission africaine des droits humains et des peuples, y compris des principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables chargés de l'application des lois. Monica Ngalula a indiqué: «Depuis 1962, notre pays a connu beaucoup de constitutions, cette

ACTIONS SOCIALES
DROITS HUMAINS

La Justice congolaise impuissante

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) fustige la conspiration pour l'impunité que mène la Justice congolaise face au colonel de police Louis Lando Ngoyo, commandant des forces territoriales de police de Brazzaville, accusé de détention arbitraire et de torture par la victime Côme Venceslas Ngandoulou, un citoyen congolais, au commissariat de police M'foa, courant 2019. L'affaire a été dénoncée au cours d'une conférence de presse animée par Franck Chardin Tchibinda, directeur exécutif de l'OCDH, le 19 juin 2023 à Brazzaville.



Les responsables de la société civile à la conférence de presse

Le directeur exécutif de l'OCDH a condamné de nombreuses entraves administratives et le trafic d'influence conduisant au déni de justice au Congo. Il y a environ cinq années, victime de torture et de privation de liberté, Côme Venceslas Ngandoulou avait entamé des démarches administratives en vue de poursuites judiciaires contre le colonel Louis Lando Ngoyo, auteur selon lui de violations des droits humains fondamentaux. Côme Venceslas Ngandoulou tient à porter plainte pour savoir le motif pour lequel il fut arrêté. Jusque-là, le dossier est sans suite.

Curieusement, toute la documentation pour ester en Justice devenait impossible à obtenir aussi bien au commissariat de police de la M'foa qu'à la Direction générale de la Police, ainsi qu'à l'Inspection générale de la Police du fait d'une «conspiration de blocage» au sein des services de sécurité publique, pourtant auxiliaires de la Justice. Le dossier d'instruction de cette procédure au Tribunal de grande instance de Brazzaville a disparu, a déploré Franck Chardin Tchibinda.

Face à cette situation, l'OCDH a demandé aux autorités judiciaires, de mener une enquête approfondie et indépendante sur des faits pouvant impliquer les forces de l'ordre, en mettant l'accent sur les responsabilités des officiers de police concernés, notamment en l'occurrence celles du colonel Louis Lando Ngoyo, du colonel Jean Gervais Moudilou, du capitaine Songha et du capitaine de Gendarmerie Guy Ferdinand Ntsayounga. Il a sollicité que la communauté internationale puisse suivre de près cette affaire pour que le droit soit dit de manière impartiale.

Le directeur exécutif de l'OCDH a rappelé que selon la Constitution du Congo, «La liberté de la personne humaine est inviolable. Nul ne peut être arbitrairement accusé et arrêté ou détenu».

Ph. B.

ENTREPRENEURIAT

Les jeunes appelés à s'appropriier le numérique

Le Forum des jeunes entreprises du Congo, appuyé par la représentation de l'UNICEF au Congo, a organisé du 20 au 25 juillet 2023 à Brazzaville deux sessions de formations au profit des lauréats du concours Youth Challenge 2022 et des bloggeurs.



Une vue des jeunes entrepreneurs pendant les travaux

Il s'est agi d'une part, de sensibiliser les lauréats du concours Youth Challenge 2022, neuf au total, sur la gestion financière, la comptabilité et le pilotage d'un projet. Et d'autre part, d'inciter les bloggeurs à créer des contenus numériques (interviews, photographies, etc.), en mettant en avant la notion de recoupage de l'information. Cette formation a ciblé 35 bloggeurs. Toutes ces formations ont été supervisées par Mme Djelmie Loulendo Ngoma Samba, assistante aux programmes au Forum des jeunes entreprises du Congo. Celles-ci s'inscrivaient dans le cadre du projet "Youth Challenge", initié par le Gouvernement congolais et l'UNICEF et comme partenaire le Forum des jeunes entreprises du Congo. L'objectif visé est de faire que d'ici 2030, les jeunes âgés de 10 à 24 ans bénéficient d'une forme de

scolarisation, et formation ou d'emploi. Pour Mme Djelmie Loulendo Ngoma Samba, ces formations ont pour objectifs de donner aux jeunes des connaissances en gestion d'entreprise. Ils sont déjà jeunes entrepreneurs. Pendant le concours, les lauréats ont créé des prototypes de projets avec l'accompagnement des coaches. Les bloggeurs créent des contenus en ligne. Ils peuvent être utilisés pendant les sensibilisations de masse, car, ils touchent un large public, bien que l'internet coûte encore cher», a-t-elle dit, exhortant les jeunes à faire bon usage du numérique pour saisir les opportunités qui s'offrent à eux. Un lauréat, Nick Mondzila, bénéficiaire de la formation, promoteur de la plateforme NHK, une plateforme d'orientation scolaire destinée aux élèves, aux

étudiants et autres jeunes, a déclaré: «En tant qu'entreprise, nous avons besoin des notions de comptabilité. Je dirai aux jeunes que la réussite passe par une bonne orientation, car une mauvaise orientation peut gâcher toute une vie». Tonny Kiakou, blogueur et étudiant en Sciences et techniques de la communication, a apprécié la forma-

tion: «Nous avons appris la notion de respect de l'image d'un tiers, les méthodes de vérification et de diffusion de l'information en ligne. J'ai une plateforme sur Facebook, j'exhorte les jeunes à s'intéresser aux métiers numériques au regard de l'évolution actuelle du monde».

Philippe BANZ

DELINQUANCE JUVENILE

Des mesures préventives pour plus d'efficacité

L'association Jeunesse développement et progrès (JDP) a organisé, vendredi 7 juillet 2023 à Brazzaville, une journée scientifique sur le thème: «L'impact des comportements déviants des jeunes délinquants sur la paix et la cohésion sociale». La rencontre s'est tenue grâce au partenariat avec le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, le Haut-commissariat à la justice restauratrice, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) et la mairie de Moungali.



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

Sensibiliser la population sur la lutte contre la délinquance et les antivaleurs, tel était le but de cette journée scientifique. Les travaux ont été ouverts par Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, en présence de Patient Bienvenu Mouzinga-Kimbaza, attaché à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile au Haut-commissariat à la justice restauratrice, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, Adrien Moukila, chef de cabinet de l'administrateur-maire de Moungali, Didier Jusvi Mabika Ngassaki, spécialiste national de l'appui à la gouvernance au PNUD, point focal jeunesse et Gislain Arnel De N'simba-

ba, président de l'association JDP. A cette occasion, plusieurs exposés portant sur la place des jeunes dans la promotion des objectifs de développement durable (ODD), le rôle de l'autorité traditionnelle dans la promotion de la lutte contre la délinquance juvénile, l'éducation civique comme facteur de cohésion sociale et de développement ont été développés. Gislain Arnel De N'simba a rappelé le bien-fondé de son association. «Notre organisation juvénile a été créée pour soutenir toutes les actions tendant à cultiver l'esprit de citoyenneté et de civisme chez les jeunes congolais, de porter leurs voix au niveau des instances nationales et internationales, pour atteindre les ODD». Pour Patient Bienvenu Mouzinga-

de délinquance: «Tous, nous avons le devoir de nous mobiliser autour des pouvoirs publics afin d'éradiquer et prévenir d'autres faits similaires. Dans cette dynamique, les organisations de la société civile que sommes-nous avons une part de responsabilité, dont celle de se former davantage pour apporter aux jeunes des connaissances, et une meilleure compréhension des normes et valeurs favorisant le vivre ensemble».

Ph. B.

CONFERENCES-DEBATS

Repenser le développement du Congo à partir des réalités nationales

Dans le cadre des débats d'idées, la Fondation Niosi a organisé une conférence sur le thème: «La coopération internationale pour un développement endogène du Congo». C'est le Dr Jeannin Patrick Ndamba, consultant international en développement, qui a développé ce thème, sous la modération du Pr Josué Ndamba, membre de la Fondation Niosi. C'était le jeudi 6 juillet 2023 à Brazzaville

Le conférencier s'est appuyé sur les piliers fondamentaux socle du développement des pays occidentaux. Il a, aussi, analysé ces fondements pour voir si on peut les retrouver au Congo. Ce dernier a montré qu'il y a un certain nombre de choses qu'il faut nécessairement réadapter. La coopération est l'un des aspects cardinaux en développement. On est obligé de coopérer avec d'autres Etats.

Le Dr Jeannin Patrick Ndamba a retenu deux définitions du concept coopération internationale, dont l'une est l'ensemble des activités par lesquelles un Etat ou un individu apporte sa contribution au développement institutionnel, économique, social et culturel d'autres Etats. L'autre définition, c'est la coopération internationale et la collaboration de plusieurs pays sur un sujet donné. Cette coopération est généralement officialisée par un traité, un accord ou bien une déclaration. Cela peut être aussi l'expression d'une amitié entre deux pays, à travers les commissions mixtes. L'objectif recherché par cette coopération est de lutter contre la pauvreté pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, en vue de protéger l'environnement, de veiller à l'égalité des sexes, de promouvoir le développement durable dans les pays en voie de développement.

Le conférencier a donné des pôles qu'on peut exploiter pour devenir des véritables hubs. Jeannin Patrick Ndamba a démontré que pour avoir une coopération internationale axée sur un développement réellement endogène, il y a un certain nombre de préalables. On peut noter la nécessité d'avoir une politique visionnaire et volontariste; la décentralisation, etc.

Ph. B.

AUDIT FISCAL DU SECTEUR FORESTIER

De nombreux dysfonctionnements relevés et une meilleure gouvernance forestière recommandée

Dans l'optique d'une meilleure mobilisation des ressources fiscales, la direction générale des impôts et des domaines, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale, avait commandité un audit fiscal du secteur forestier pour réaliser une étude d'impact de conformité des règles actuelles de gouvernance sur le secteur forestier. Les conclusions de cette étude ont été débattues au cours d'un atelier regroupant les cadres des impôts, de l'économie forestière, du secteur privé et des représentants de la société civile.



Les organisateurs et les participants

L'étude s'est focalisée sur les forces et les faiblesses du fonctionnement en faisant ressortir de nombreux dysfonctionnements qui bloquent une meilleure gouvernance des taxes forestières. Les travaux de l'atelier ont été tenus du 2 au 4 juin 2023 à Kintélé, au nord de Brazzaville. Ils étaient ouverts par Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines (DGID), en présence de Joseph Moubouliou, directeur général de l'économie forestière, et de Thomas Bandia, coordonnateur du PRISP. La cérémonie de clôture a été présidée par Mme Pierre-Edwige Céline Elodie Nguimbi Monguia, directrice de l'enregistrement, de la fiscalité foncière et domaniale, à la direction générale des impôts et des domaines, en présence de Assen Bozire Clovin Ontsouon, chargé de suivi et évaluation au projet PRISP, et Noël Kouadio, le principal animateur de l'atelier.

L'étude a analysé la gestion des infractions forestières qui constituent une source non négligeable de

mobilisation de recettes. Les innovations s'avèrent nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements et faiblesses qui seraient constatés dans l'application de la loi.

A l'ouverture des travaux, Thomas Bandia a précisé que l'audit du secteur forestier a constitué de visiter le dispositif établi par l'Etat congolais pour appréhender efficacement les recettes fiscales forestières. Cette étude a permis à la direction générale des impôts et des domaines de disposer d'un rapport d'audit de ce secteur et d'un canevas dont la mise en œuvre conduira à la réforme de la fiscalité du secteur forestier. Ouvrant les travaux, Ludovic Itoua a souligné: «Une gestion performante des taxes forestières sous-entend la maximisation des recettes fiscales hors pétrole dans le but de doter le Gouvernement des moyens financiers nécessaires pour faire face aux dépenses prioritaires, dont le financement du Programme national de développement (PND) 2022-2026. Il s'impose donc à nous acteurs constituant la chaîne de collecte des taxes forestières, la mission de doter le Gouvernement

des ressources nécessaires». Clôturant les travaux, Mme Pierre-Edwige Céline Elodie Nguimbi Monguia, directrice de l'enregistrement, de la fiscalité foncière et domaniale à la DGID, a rassuré que les résultats obtenus feront l'objet d'une attention particulière de la part de la tutelle et seront transmis en contribuant activement à leur mise en œuvre.

«Les recettes forestières aujourd'hui sont très loin au plus bas et leur contribution au PIB est très faible. Pour cette raison, on a constaté que les mécanismes de recouvrement ne sont pas bien. C'est ainsi que la direction générale des impôts, la direction de l'économie forestière, le secteur privé et la société civile se sont retrouvés pour bâtir une stratégie afin d'améliorer les mécanismes de recouvrement pour accroître les recettes forestières», a précisé Achille Tsieta, consultant, cadre de la Congolaise industrielle de bois (CIB), représentant l'UniCongo,

Philippe BANZ

CONGO SERVICE TRANSIT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 5 000 000 F CFA
Siège Social : 27, Rue Sikou Doume, centre ville
BP : 739 Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2010-B13-00101

NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société en date du 1er Mars 2023, il a été procédé à la nomination de Monsieur **Karim MANOUACH**, de nationalité congolaise, en qualité de **Co-gérant** de la société pour une durée indéterminée. Monsieur Karim MANOUACH exerce ses fonctions conformément aux lois et aux statuts et sera rémunéré en raison de l'exercice de ses fonctions. Dépôt du Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2023-M-02102** du 17 Mai 2023.

Inscription modificative au RCCM : CG-PNR-01-2010-B13-00101 le 15 Mai 2023.

Pour avis.

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale : 1674, Tél : (242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail : officenotarial.moungue@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS

INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO, EN SIGLE IBFCCA CONGO
Société à Responsabilité Limitée, Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : Case J 326 bis, OCH MOUNGALI III, Brazzaville
(République du Congo)
RCCM CG/BZV/01 - 2022 - B 12 - 00130

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé signé en date du 14 juillet 2023 à Brazzaville, déposé au rang des minutes du notaire soussigné en date du 18 juillet 2023, enregistrés le 24 juillet 2023 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 132/1 ; numéro 2192 ; Monsieur Mopaya ATALI a cédé les quarante et cinq parts sociales qu'il détenait dans la société « **INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO** » en sigle « **IBFCCA CONGO** » SAR.L. au profit de Monsieur KOUKAYE Josian Kévin.

AFRICA - CONGO » en sigle « **IBFCCA CONGO** » S.A.R.L. reçu par le même notaire en date du 18 juillet 2023, enregistré le 24 juillet 2023 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 132/3 ; numéro 2194, il a été décidé :

- L'agrément du projet de cessions de parts et du nouvel associé
- La Mise à jour des statuts.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 25 juillet 2023.

A la suite de cette cession, suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR**

Pour Avis
Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, téléphone: 05 748 99 64
Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe-Noire, en date du 18 novembre 2020, les associés de la société «**ENTREPRISE Lolla MALONDA SERVICES**», en abrégé «**ELM SERVICES-SARL**», se sont retrouvés aux fins de statuer sur l'ORDRE DU JOUR ci-après, portant:

1.REGULARISATION DE L'ACTE DE REDUCTION DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL:

Le capital social se trouve diminué à FRANCS CFA: UN MILLION (1 000 000), divisé en Cent (100) parts sociales égales de Dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

2-MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL PAR EXTRACTION DE CINQ (5) ALINEAS:

L'objet social se trouve modifié ainsi qu'il suit: La société a pour objet, en tout pays et plus particulièrement en République du Congo, directement ou indirectement: 1-Electricité Industrielle ; 2-Transport; 3-Prestation de services ; 4-Le courtage; 5-La sous-traitance on et offshore ; 6-L'assistance logistique; 7-Entretien et maintenance ; 8-Froid et Industriel; 9-Et généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

3-REGULARISATION DE L'ACTE PORTANT

CHANGEMENT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL:

Le siège social se trouve établi à Pointe-Noire, avenue Jacques OPANGAULT, quartier SONGOLO, Immeuble Sweet, zone industrielle de la Foire, boîte postale: 1617, arrondissement no 2 Woumvou, République du Congo ; **LE RESTE SANS CHANGEMENT.**

Le Procès-verbal de ladite assemblée a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 31 décembre 2020; le tout, dûment enregistrés.

4-MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE «ENTREPRISE Lolla MALONDA SERVICES», en abrégé «E.L.M. SERVICES-SARL»:

Comme conséquence, les Statuts de la société ont été mis à jour suivant Acte Authentique en date à Pointe-Noire, du 31 décembre 2020, le tout, dûment enregistrés.

5-MENTIONS MODIFICATIVES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE:

Modifications ont été portées dans les registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 21 décembre 2022 et la société «**ENTREPRISE Lolla MALONDA SERVICES**», en abrégé «**ELM SERVICES-SARL**», se trouve immatriculée sous l'OHADA, sous le numéro **CG.PNR-01-2002-B12-01820**



LA CONGOLAISE DES PRESTATIONS A LA CONSOMMATION « COPRESO SA »

Capital Social : 150.000.000 FCFA
RCCM : CG/PNR/ 1003 / NIU : M2016110000461137

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire du 10 Juin 2023, la collectivité des actionnaires de la Congolaise des Prestations à la Consommation en sigle COPRESO SA a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 Juin 2023 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Monsieur Pierre TSOUMOU, de nationalité congolaise, marié et père de famille demeurant à Pointe-Noire au Quartier FOUKS, Tel : 06.867.66.35 en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au 01 Boulevard du 14 Aout 1963, 1er Etage de l'immeuble BOUKA Camp SIC TCHITCHELLE, Arrondissement 1 Lumumba.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en annexe au RCCM.

Pour avis

Le Président,
Joseph MBOUNGOU

Camille Bongou, serait-il parmi les derniers Mohicans idéologiques du Congo ?

Que l'on ne s'y trompe point. La carrière politique de Camille Bongou ne commence pas avec le Parti Congolais du Travail. Son engagement et son activisme politique puisent leur source dans la première expérience démocratique du Congo qui débute en 1945 et s'achève en 1964 à la création du parti unique de gauche, le Mouvement National de la Révolution (MNR) et ses organisations de masse : la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (JMNR) et la Confédération Syndicale Congolaise (CSC) sous le régime du président Alphonse Massamba-Débat. En effet, les Congolais se rendent aux urnes pour la première fois le 21 novembre 1945 pour élire leur député Jean Félix Tchikaya à l'Assemblée Constituante sous la IVème République Française.

Acte 1 : Formation et apprentissage politique

Le jeune Camille Bongou faisait partie des dirigeants de cette jeunesse révolutionnaire aux côtés de bien d'autres militants venus de tous les horizons du pays, qui caressaient un idéal politique teinté de romantisme dans un contexte international de rivalité idéologique Est/Ouest après la seconde guerre mondiale. Avant l'indépendance, le Congo cherchait sa voie d'émancipation politique dans une Afrique post coloniale partagée entre le non alignement et l'un des deux blocs antagonistes Est/Ouest. Son environnement national était dominé par la rivalité entre trois formations politiques, à savoir : le Parti Progressiste Congolais (PPC) de Jean Félix Tchikaya, le Mouvement Socialiste Africain (MSA) ancienne section locale du Parti Socialiste Français (SFIO) animée par Jacques Opangault et plus tard, l'Union Démocratique de la Défense des Intérêts des Africains (UDDIA-RDA) de l'abbé Fulbert Youlou. Mais après l'indépendance et suite au mouvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963 (Révolution congolaise) qui provoque la chute du régime de

président Fulbert Youlou, ces trois partis disparaissent du paysage politique congolais. Le régime de l'abbé Fulbert Youlou préconisait l'instauration d'un parti unique de droite à l'instar du RDA de Côte d'Ivoire du président Houphouët-Boigny. L'intersyndicale soutenue au plan africain par le président Sékou Touré dont les membres avaient été emprisonnés pour « complot communiste » par l'abbé Fulbert Youlou, est à l'origine du changement de régime. Par conséquent, les syndicalistes orientent le nouveau régime vers les forces de gauche qui portent Alphonse Massamba-Débat au pouvoir. Ce dernier étant lui-même victime du régime du président Fulbert Youlou, auteur d'un ouvrage intitulé « J'accuse la Chine », s'était retranché dans le district de Boko. Il est ramené à Brazzaville pour occuper la fonction de Chef de l'État. Le nouveau pouvoir se tourne naturellement vers le camp socialiste et la JMNR est politiquement et militairement encadrée par les instructeurs cubains. Camille Bongou fait partie de l'élite nationale de la jeunesse qui incarne l'orthodoxie révolutionnaire et se hisse dans le pré carré de commandement.



Pierre N'DION

Acte 2 : À l'épreuve de la pratique politique

En 1967, lorsque le président Alphonse Massamba-Débat réalise un coup d'État constitutionnel (suppression du poste de Premier ministre) en comptant sur la JMNR constituée en Corps de Défense Civile mieux équipée que les Forces Armées Congolaises (l'Arme blindée mise à part). La Défense Civile retranchée dans le camp de la Météo « Biafra », dépose les armes sur ordre de sa hiérarchie (Ange Diawara). Les éléments de la Défense civile sont incorporés dans les Forces Armées Congolaises (FAC) ainsi que leurs instructeurs civils et militaires. Camille Bongou intègre le Groupement aéroporté considéré alors comme le Corps d'élite des FAC. Au sein de ce corps, il réalise le meilleur saut en parachute avec le Commandant Marien Nguabi ; cependant il renonce à intégrer les FAC. En 1969 à la création du Parti Congolais du Travail, (PCT) il compte parmi les 45 membres du

Comité Central. Par la suite, il fait partie du groupe de camarades qui dénoncent « l'Oligarchie Bureaucratique Militaire et Tribale » (OBUMITRI), c'est-à-dire la tendance du président Marien Nguabi à prendre plus en considération les avis des personnalités civiles et militaires non membres du Comité central du parti dans les décisions politiques sur la base de la région ou de la tribu. Ce groupe initie une action de force pour le faire comprendre au président Marien Nguabi sans pour autant chercher à l'éliminer physiquement. La réaction des caciques du PCT est d'une violence disproportionnée. C'est la première, crise politique grave enregistrée au sein du PCT qui n'avait à cette date, ni Statuts, ni Règlement intérieur. Le Mouvement du 22 février (M22) qualifié de coup d'État contre la Révolution est durement réprimé, suivi de inculpations, arrestations, exécutions sommaires, emprisonnements, et chasse à l'homme dans le maquis de Goma Tsé Tsé. Pierre Nzé idéologue du PCT qualifie cette crise de « maladie infantile du communisme » selon les classiques du marxisme léninisme. Certains journaux étrangers font des gros titres du genre la « Révolution dévore ses fils » au Congo. Le président Marien Nguabi participe en personne à l'instruction à la télévision nationale des prévenus qui sont sévèrement condamnés et exécutés. Comme bien d'autres insurgés Camille Bongou est jugé par un tribunal révolutionnaire et jeté en prison. De la prison, Camille Bongou s'inscrit à l'Université et obtient la licence ès Lettres. Professeur

de philosophie, il se passionne pour la lecture des textes anciens, monte une des plus grandes bibliothèques privées de Brazzaville. À la suite d'une formation d'éditeur en France, il fonde les Éditions Presse et Culture du Congo. Acte 3. Exercice politique précocement écourté À la sortie de prison, le président Marien Nguabi assassiné, le Comité militaire du Parti (CMP) évincé, il reprend du service au PCT en qualité de Secrétaire Général à la Présidence de la République sous le régime du président Denis Sassou-N'Guesso. Il sillonne toutes les régions du pays pour doter le PCT d'une connaissance approfondie de l'état du pays, afin de dresser un programme du parti qui tient compte des besoins des populations. En 1989 lorsque le bloc socialiste s'effondre et l'URSS s'engage dans la « perestroïka » et la « glasnost », le Congo n'a plus de repère idéologique. Le Comité Central initie alors une grande réflexion d'orientation politique du pays. Les conclusions de cette commission de travail sont sans ambiguïté : notre pays doit ouvrir le champ politique en vue de la mise en œuvre d'un régime démocratique. Par conséquent, le PCT devrait opérer une réforme en profondeur et abandonner le principe du centralisme démocratique. Mais les caciques du Comité central et des organisations de masse du PCT s'opposent systématiquement à cette ouverture démocratique. Il faudrait attendre la désignation de Camille Bongou, à la Permanence

du Parti pour qu'une expérience de la démocratisation de la vie du PCT soit amorcée à titre expérimental dans la région du Kouilou. Au cours de la session de son Comité régional dirigé par Camille Bongou, les responsables du bureau de cet échelon intermédiaire du parti sont démocratiquement élus à bulletins secrets et le candidat du Comité central à cette élection est battu. Les caciques du PCT crient au complot institutionnel et réussissent à traduire Camille Bongou, Secrétaire permanent du PCT à la Commission Nationale de Contrôle et de Vérification du Parti. C'est dans ces conditions que la réforme du PCT à la base et à l'échelon intermédiaire est arrêtée. À cause de cette décision, la grande réforme engagée n'a plus été poursuivie à l'échelle nationale, tant et si bien que le PCT s'est présenté en ordre dispersé à la Conférence nationale souveraine de 1991. La conséquence de cette situation a été l'implosion du PCT donnant lieu à une multitude de partis politiques au Congo. Pourtant l'objectif de la réforme consistait à consolider le caractère national de ce parti avant l'ouverture démocratique du pays. Au IVème Congrès ordinaire du PCT, tenu du 26 au 31 juillet 1989 Camille Bongou, la deuxième personnalité du parti et du pays qui a reçu les félicitations pour la qualité de la préparation de ce Congrès et la clarté des documents, s'est trouvé évincé du Comité central avec la moitié du Secrétariat du Congrès. Depuis cette date, a commencé la descente aux enfers de Camille Bongou qui a duré jusqu'à sa mort.

Pierre N'DION

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress
ANNONCE LEGALE N°426/2023/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requerants
1	30489 du 30-06-23	Sect P6, bloc 42 ; Pile 2 ; Sup : 219,53m2	172, RUE MBOKO (OUENZE)	5-BZV	NGUIE Dorian
2	30504 du 06-07-23	Sect P4, bloc 128 ; Pile3 (ex.2) ; Sup : 341,43m2	26BIS, RUE ZANDES (QUARTIER GAÏKA)	3-BZV	LAH Mamadou
3	7920 du 07-06-23	Sect P13, bloc 115 ; Pile 5bis ; Sup : 241,80m2	20BIS, RUE MBOTE	4-BZV	MIEKOUNTIMA-N'DOUNA
4	30260 du 23-05-23	Sect J, bloc 53 ; Pile 5 (ex.249) ; Sup : 601,25m2	249, AVENUE MARECHAL LYAUTEY	3-BZV	MBOKO FOUCAULT LOUFOUMA Jean Thimoté
5	30127 du 14-04-23	Sect AN, bloc 58 ; Pile 10 ; Sup : 389,31m2	55, RUE COLONEL MIANDOU NIOKA ETIENNE	4-BZV	NZOUZI LOUKEBA Blanche Albertine
6	30515 du 11-07-23	Sect P13C, bloc 15 ; Pile 14 ; Sup : 710,00m2	CITE DES 17	7-BZV	CARDOT Louise
7	30456 du 22-06-23	Sect P1, bloc 49 ; Pile 10bis (ex.8) ; Sup : 200,75m2	1TER, RUE HAOUSSAS	3-BZV	MAKAMBO OKOMBI Chrales Henri
8	30117 du 13-04-23	Sect P13C, bloc 114 ; Pile 19bis ; Sup : 222,50m2	24, RUE ALBERT MOUNKASSA	4-BZV	KOUENDENDE Remi Gyver Stiven
9	29870 du 15-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,24m2	RUE PERGAL (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	AKONDZO POUNGA Hermann
10	30396 du 12-06-23	Sect P8, bloc 160 ; Pile 05bis ; Sup : 144,59m2	49BIS, RUE LOUDIMA	4-BZV	KASSAMBARA YOUSOUF
11	30395 du 12-06-23	Sect P6, bloc 96 ; Pile 01 ; Sup : 163,09m2	146, RUE KOUYOUS	5-BZV	KASSAMBARA YOUSOUF
12	30490 du 30-06-23	Sect P10, bloc 27 ; Pile 26 (ex.21) ; Sup : 288,61m2	85, RUE CONGO (QUARTIER BONGO)	5-BZV	BAHAMBOULA Prince Bertrand
13	30465 du 23-06-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 318,66m2	11, RUE SIMON KIBANGOU (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	ABOJO Jean Omer
14	30173 du 27-04-23	Sect CG, bloc 120 ; Pile 3 ; Sup : 390,76m2	3, RUE DES ROUTIERS, RUE IBOURIFI (MASSENCO)	9-BZV	BAYIKILA Pauline Nadine
15	29696 du 23-06-23	Sect P13, bloc 102 ; Pile 02 ; Sup : 215,05m2	108, RUE MALANDA (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	NDOUNA OSSOUNA Lonely Grâce
16	30132 du 17-04-23	Sect P11, bloc 116 ; Pile 14 (ex.1624) ; Sup : 252,67m2	1624, RUE LOUINGUI	5-BZV	OLANGUE-MO-ELONGO
17	29717 du 17-01-23	Sect P10, bloc 81 ; Pile 14 ; Sup : 431,32m2	139, RUE MPANGALA (QUARTIER 57)	5-BZV	AFATA LITOMBO
18	29757 du 25-01-23	Sect P8, bloc 172 ; Pile 08bis ; Sup : 121,39m2	129BIS, RUE GAMBOMA	4-BZV	DOUCOURE MOUSTAPHA
19	19634 du 21-06-18	Sect -, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 328,42m2	QUARTIER ACADEMIE MILITAIRE	9-BZV	KANGA-KIBA Cyarique
20	30237 du 16-05-23	Sect L, bloc - ; Pile 7 ; Sup : 318,78m2	QUARTIER 8 FLORENT NTSIBA (KINTELE)	POOL	TSOUMOU Victor
21	27468 du 27-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2	VILLAGE YIE	POOL	ITOUA OLEA Fulgence
22	27469 du 27-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE YIE	POOL	ITOUA OLEA Fulgence
23	29964 du 04-03-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 407,72m2	QUARTIER 715 (IBALICO)	9-BZV	ONDZIANGA Stephane
24	30512 du 10-07-23	Sect P7, bloc 14 ; Pile 18 ; Sup : 193,55m2	1872BIS, RUE LOBY	4-BZV	Société GORDON SERVICES IMMOBILIER
25	30509 du 07-07-23	Sect K, bloc 7 ; Pile 6 ; Sup : 398,12m2	AVENUE DE LA MORGUE (CASE 193 J)	3-BZV	SYLLA Abdoulayi
26	30105 du 11-04-23	Sect P7suite, bloc 51 ; Pile 2 ; Sup : 352,87m2	1411, RYE LEKOUMOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MOUAMBA Ivan Fabrice
27	30473 du 27-06-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.500,00m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	BOUHELO-PAM Kevin Parfait Bienvenu
28	30482 du 29-06-23	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 615,06m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBIO)	POOL	BOKAMBA MOKEMIABEKA Gervais Didace
29	22356 du 29-10-20	Sect BF, bloc 27 ; Pile 10 ; Sup : 304,26m2	9, RUE NGANDA FAIGNOND (NKOMBO)	9-BZV	AKOUALA Catherine
30	30324 du 30-05-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 667,01m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	ADOUA Rodya Alberthe
31	30180 du 28-04-23	Sect AT, bloc 30 ; Pile 19 ; Sup : 378,14m2	36, RUE MPOUA YVES (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	SAMBALA Paul
32	30279 du 26-05-23	Sect P7, bloc 57 ; Pile 3 (ex.851) ; Sup : 313,20m2	851, RUE VOULA	4-BZV	NIANGADOU Seydou
33	30358 du 02-06-23	Sect -, bloc - ; Pile (Domaine) ; Sup : 250.000,00m2 soit 25ha	QUARTIER MPALA (NGO)	PLATEAUX	GONGARAD Bena Valentina Georgette
34	29731 du 18-01-23	Sect P16, bloc 178 ; Pile 5 ; Sup : 400,12m2	QUARTIER 605 JOSEPH NGOBALI	6-BZV	ONDONGO OBAMBI François
35	28994 du 27-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.594,80m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	OPANGO née CHIDAS Lucile Claudette
36	28935 du 18-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 324,00m2	RUE DIONGO (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	BOUNGOUANZA Juste-Quentin
37	30460 du 22-06-23	Sect P14, bloc 70 ; Pile 27 (ex.40) ; Sup : 324,80m2	40, RUE KINTELE	6-BZV	GOLATSIE Marie Eugénie
38	30144 du 20-05-23	Sect P13, bloc 191 ; Pile 4 ; Sup : 187,26m2	65, RUE MATOMBE	5-BZV	MBOUNGOU Roussel Denis et MBOUNGOU née IBENGUE G. A.
39	29572 du 26-12-22	Sect B, bloc - ; Pile - ; Sup : 411,39m2	QUARTIER OKONGO	CUVETTE	MOUSTAPHA MOUSSA
40	30212 du 10-05-23	Sect AN, bloc 92 ; Pile 12 ; Sup : 198,75m2	24, RUE DU POOL	4-BZV	MANIONGUI KOUNGA Alain Patrick
41	28406 du 15-03-22	Sect P14, bloc 69 ; Pile 10 ; Sup : 332,91m2	19, RUE FOURA	6-BZV	ITOUA MBOUALÉ Germaine Noelle
42	29823 du 07-02-23	Sect P8, bloc 190 ; Pile 4 ; Sup : 255,06m2	140, RUE FRANCEVILLE	4-BZV	GUIDIERA Oumar
43	30534bis du 14-07-23	Sect P13B, bloc 3 ; Pile 9 ; Sup : 314,10m2	4, RUE MPOUDI	9-BZV	Enfants KATOUJOUKO
44	29296 du 13-10-22	Sect BD4, bloc 220 ; Pile 7 ; Sup : 1.010,26m2	6, RUE EFFORT (QUARTIER MATARI)	9-BZV	BONGOUU née ELENGA Marie Pauline
45	30474 du 27-06-23	Sect P7suite, bloc 10 ; Pile 29 (ex.2164) ; Sup : 521,06m2	2164, RUE VOULA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MONGO NGOMBE Régis Roland

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 02 août 2023
Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

INFINITE OIL TRADING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE
Capital social : 50.000.000 de francs CFA
Brazzaville, Mougali 29 bis rue Mbochis

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-huit février deux mil vingt-trois, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 134/22, numéro 3600 il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social : La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger : **TRADING PETROLIER - IMPORT-EXPORT DES PRODUITS PETROLIERS - FRET.**

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale : La Société prend la dénomination suivante: INFINITE OIL TRADING

Siège Social : La Société est fixée à Brazzaville, 29 rue Mbochis quartier Mougali.

Durée : La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Cinquante Millions (50.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration : La Société est gérée et administrée par Monsieur **OBAMBI Sévérin Patrick** Gérant et Madame **OKEMBA Judicaëlle Prudence** est nommée **CO-Gérante** de ladite société, demeurant tous deux à Brazzaville.

Dépôt Légal : Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-cinq juillet deux mil vingt-trois.

Immatriculation : La Société dénommée **INFINITE OIL TRADING S.A.R.L.**, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM : **CG-BZV-01-2023-B12-00189.**

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

IBACUS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Capital social : 1.000.000 de francs CFA
Brazzaville, Centre-ville 156 bis, Ravin du Tchad, Centre-ville.

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-huit février deux mil vingt-trois, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 080/21, numéro 1538, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social : La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger : **MULTI SERVICES** ; (Informatique-achat et vente matériel bureautique entretien maintenance)
-Intermédiation Financière - Conseils en investissements -Exploitation Forestière -Conseil et Stratégie.

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale : La Société prend la dénomination suivante : **IBACUS SARLU.**

Siège Social : La Société est fixée à Brazzaville, Centre-ville, 156 bis Ravin du Tchad.

Durée : La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social : Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration : La Société est gérée et administrée par Monsieur **EKANDZI Steve Andy** Gérant de ladite société, demeurant à Brazzaville, 156 ravin du Tchad.

Dépôt Légal : Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le sept juin deux mil vingt-trois.

Immatriculation : La Société dénommée **IBACUS SARLU**, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM : **CG-BZV-01-2023-B13-00251**

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 - Tél. : (242) 05.534.46.83 - E-mail : officebatia@gmail.com -
98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point ex « BATA »,
à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo

Paul Bernard BATIA, Notaire
INSERTION LEGALE
«PERF SERVICES CONGO» SARLU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le quatorze juin deux mille vingt-trois, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, folio 120/4 n°1032, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: PERF SERVICES CONGO

Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).

Associé unique: Monsieur Nuelsen Pherol MAYANDZA

Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA ;

Siège social: 150 Avenue TCHINGOBO Zone Industrielle de la Foire- en face de MCRTV, Pointe-Noire, République du CONGO ;

Objet: La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs, notamment :

- Vente, Location et Réparation des moyens de transport et des appareils électroniques ; -Maintenance informatique et les nouveaux métiers du Web ; - Commerce en gros des équipements industriels et fournitures diverses, Equipement de sécurité et de protection, Matériel de construction et Informatique ; - Formation en Ingénierie Industrielle, Informatique et Financière ; -Prestation de services et Mise à disposition du personnel.

Gérance: Pour son premier exercice, la société sera gérée et administrée par l'associé unique, Monsieur Nuelsen Pherol MAYANDZA.

R.C.C.M. : numéro CG-PNR-01-2023- B13-00135.

Pour avis
Le Notaire

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 - Tél. : (242) 05.534.46.83 - E-mail : officebatia@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point ex « BATA », à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo

Paul Bernard BATIA, Notaire
INSERTION LEGALE
«ISSAMBRE»
«COACHING BY MANAL»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le trente mars deux mille vingt-trois, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, folio 99/4 n°0933, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: ISSAMBRE « COACHING BY MANAL»

Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Associés: Madame Manal MAKKE, mademoiselle Rayana RIHAN, et monsieur Naf-Naf Issam RIHAN

Capital social : Un million (1.000.000) de Francs CFA ;

Siège social : 122, Avenue MOE KAT MATOU -centre-ville, arrondissement I-E.P- LUMUMBA République du CONGO.

Objet: La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs, notamment :
- Le Coaching en nutrition, la Restauration et le Catering.

Gérance: Pour son premier exercice, la société est administrée et gérée par Madame Manal MAKKE, épouse RIHAN.

R.C.C.M. : numéro CG-PNR-01-2023- B12-00112.

Pour avis
Le Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

SOCIETE DE SERVICES ET DE DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES « DEL CONSEIL ».
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE
Capital social : 1.000.000 de francs CFA
Brazzaville, Centre-ville Immeuble Mfoua-4, quatrième étage à Droite.

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-huit février deux mil vingt-trois, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 040/10, numéro 0896, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social : La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger : Conseil de gestion-M 700002 (Conseil, en tant que le besoin, l'Etat, les collectivités locales et tous autres organismes ou institutions dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de plans de développement local, négociation au nom des collectivités locales, des entreprises et des tiers des crédits d'investissement, rechercher des financements pour l'ensemble des besoins des entreprises et des contrats spécifiques entre les entreprises et les collectivités locales, réaliser les études de faisabilité des projets des collectivités locales ou de toutes autres entreprises installées en République du Congo ou à l'étranger, lever des fonds auprès des institutions financières nationales et internationales pour le compte des collectivités locales ou de toutes autres entreprises installées en République du Congo ou à l'étranger, ...etc.

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale : La Société prend la dénomination suivante : Société de Services et de développement des Economies Locales « DEL CONSEIL » SARL.

Siège Social : La Société est fixée à Brazzaville, Centre-ville, Immeuble Mfoua, 4ème étage à droite.

Durée : La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social : Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration : La Société est gérée et administrée par Monsieur **PALESSONGA Maxime**, Administrateur Gérant, Monsieur **TONDO NZAMBA Dauny Gemme**, Directeur Général de ladite société, tous deux demeurant à Brazzaville.

Dépôt Légal : Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le quinze Mai deux mil vingt-trois.

Immatriculation : La Société dénommée Société de Services et de développement des Economies Locales « DEL CONSEIL » SARL, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM : **CGBZV-01-2023-B12-00094.**

POUR AVIS

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

FESPAM

Les réactions des artistes au terme de la grand-messe !

La 11^e édition du Festival panafricain de musique (FESPAM), riche en sons et en lumières, s'est déroulée du 15 au 22 juillet 2023 à Brazzaville, avec des fortunes diverses. Au terme de ce grand événement continental qui a réuni autant d'artistes que de personnalités venus d'horizons divers, les langues se sont déliées. Certains se sont exprimés pour parler de leurs prestations, mais également de l'événement.

Akramogé, de la Compagnie Musée d'art (Congo-Brazzaville), metteur en scène de la chorégraphie du show présenté à l'ouverture comme à la clôture du festival : «Je ne suis pas étonné, étant metteur en scène de chorégraphie de la 11^e édition du FESPAM. Je le mérite, je suis congolais et je suis content. Je dispose des capacités d'en faire plus. Je dis donc merci au Chef de l'Etat, au Premier ministre qu'ils nous donnent la chance de faire plus que ça. Nous avons le talent de faire quelque chose, nous voulons juste le soutien. Nous avons travaillé pendant quatre jours pour préparer la cérémonie de clôture, nous étions au four et au moulin, ça n'a pas été facile. On sortait à 7h et on rentrait à 4h.

Une fois de plus, nous avons besoin du soutien des autorités pour propager notre culture, car l'Afrique est le berceau de l'humanité et nous avons des choses à démontrer au niveau du monde».

Le thème de ce festival, a-t-il poursuivi, «par-



... extraordinaire et merveilleux lors du FESPAM

lait de la Rumba, donc c'est la Rumba qui était à l'honneur. En dehors de la Rumba nous avons aussi introduit nos patrimoines, c'est-à-dire



Les artistes se sont produits devant un public ...

ceux de tous les départements du Congo. Nous avons voyagé dans toute la République à travers les tam-tams, les percussions de toutes sortes, sans oublier les chants et les démonstrations avec

du feu, tout cela a été tiré du patrimoine culturel du Congo».

La Congolaise **Nestellia Forest** : «Le FESPAM représente beaucoup de

choses pour moi, ça fait onze ans que je chante et c'est mon premier FESPAM, ça fait un plaisir de danser et de chanter devant un grand public réceptif. L'événement marque un tournant important de ma carrière. Alors que moi je fais de la musique métissée, et ce n'est pas facile d'y accéder parce qu'il y a le côté traditionnel, mais là je vois les jeunes qui m'ont accompagné, c'est vraiment un plaisir de chanter pour le FESPAM».

Le Malien **Sidiki Diabaté** : «Je suis heureux d'avoir participé au FESPAM, mais surtout de me produire devant un public formidable. Je rends hommage au Président du Congo pour avoir relancé le FESPAM, ainsi qu'au

Premier ministre, aux organisateurs, sans oublier l'hospitalité légendaire du peuple du Congo. Nous voulons que le FESPAM continue son chemin pour le bien de tous».

Kevin Mboundé, patron de l'orchestre Patrouille des Stars: «J'ai une pensée pour la population de Dolisie frappée par une épidémie. Je salue la relance du FESPAM et je suis heureux de me produire au Stade Massamba-Débat devant un public extraordinaire et merveilleux qui m'a accompagné de bout en bout, ensemble avec mon orchestre. Je tire mon chapeau aux autorités et à tout le monde". **Ndeye Khoudia Diagne**, directrice des Arts (Sénégal): «Nous sommes heureux d'être au FESPAM. Le Sénégal a offert au Musée panafricain de musique, le sabar (ou nder), un instru-

ment fabriqué en bois dur raccordé avec cinq mètres de cordes. Il constitue l'élément principal qu'utilise le maestro, accompagné de toute une batterie pour la danse traditionnelle. Il est un élément essentiel de la culture sénégalaise».

Les Français **Adrien Garedo** et **Gus Martino**, fabricants de l'instrument steelpane: «Nous avons un stand au MUSAF, de fabrication d'instruments de musique qui viennent de Trinidad et Tobago qui s'appellent des steelpanes. Ils sont fabriqués dans des barils de pétrole, façonnés, engloutis puis accordés pour en faire des notes de musique, comme sur un piano».

Propos recueillis par **Alain-Patrick MASSAMBA**

VIENT DE PARAÎTRE:

“L'exorcisme de l'autovictimisation et de la victimisation: Un remède pour la réconciliation des fils du Pool entre eux et avec le Congo” de Serge Armand Zanzala

Dans les pages de ce livre, nous abordons un sujet d'une importance cruciale pour la réconciliation des filles et des fils du Pool entre eux, avec leur propre identité congolaise et avec l'ensemble du Congo.

Il s'agit de l'autovictimisation et de la victimisation, deux concepts profondément enracinés qui ont forgé une conscience collective complexe et qui ont entravé le processus de réconciliation nécessaire à la guérison des blessures du passé. Les filles et les fils du Pool ont été durement touchés par les guerres politiques récurrentes qui ont ravagé leur région et les ont laissés dans un état de souffrance profonde. Ces conflits ont créé une atmosphère de division et ont contribué à la formation d'une mentalité d'autovictimisation, où ils se considèrent comme des victimes perpétuelles, exclus et marginalisés. Il est important de souligner que les souffrances subies par les filles et les fils du Pool ne doivent en aucun cas être minimisées ou ignorées. Ces guerres ont eu un impact dévastateur sur leur vie, leur identité et leur relation avec le reste du pays. Cependant, il est tout aussi important de reconnaître que l'autovictimisation et la victimisation ne sont pas les voies à suivre pour guérir et rétablir la conscience collective des populations du Pool. L'autovictimisation et la victimisation ont créé une perception erronée de l'identité congolaise chez les filles et les fils du Pool. Ils se considèrent Congolais simplement parce qu'ils résident dans le

pays, mais ils vivent avec le sentiment d'être en exil dans leur propre région et dans leur propre pays. Cette distorsion de l'identité a alimenté des divisions internes et a entravé la réconciliation avec le reste de la nation congolaise. Pour remédier à cette situation, il est impératif d'exorciser l'autovictimisation et la victimisation qui emprisonnent l'esprit des filles et des fils du Pool. Cela nécessite un processus de prise de conscience collective où chacun reconnaît le rôle joué par ces schémas de pensée dans le maintien des divisions et des conflits. L'exorcisme de l'autovictimisation et de la victimisation commence par une prise de conscience individuelle et collective de l'impact négatif de ces attitudes. Il s'agit de se libérer des chaînes de la victimisation perpétuelle et d'adopter une approche plus constructive pour la guérison et la réconciliation. Ce processus demande également un engagement sincère à reconstruire une conscience commune basée sur la solidarité, la compréhension mutuelle et l'empathie. Il s'agit de reconnaître les souffrances vécues par tous, de dépasser les stéréotypes et les préjugés, et de chercher activement des moyens de construire un avenir meilleur ensemble. La réconciliation des filles et des fils du Pool avec le Congo ne peut se



Serge Armand Zanzala

faire sans la guérison de leur propre conscience collective. Il est temps de briser le cycle de l'autovictimisation et de la victimisation, et de se tourner vers une vision d'unité, de paix et de progrès pour tous les Congolais. Ce livre propose une réflexion profonde sur l'importance de l'exorcisme de l'autovictimisation et de la victimisation. Il invite chacun à remettre en question les schémas de pensée qui alimentent les divisions et à embrasser un nouveau paradigme de réconciliation et de reconstruction. En exorcisant l'autovictimisation et la victimisation, les filles et les fils du Pool ouvriront la voie à une réconciliation véritable et à une réappropriation de leur identité congolaise. Ils pourront se réconcilier entre eux et avec tout le Congo, en contribuant à la construction d'une nation forte, unie et



La couverture du livre

pacifique. Il est temps de tourner la page, de dépasser les blessures du passé et de s'engager résolument vers un avenir de paix, de compréhension mutuelle et de prospérité pour toutes les filles et tous les fils du Pool, ainsi que pour l'ensemble du Congo. L'exorcisme de l'autovictimisation et de la victimisation est le premier pas vers cette réconciliation tant attendue.

Lieux de vente: toutes les boutiques en ligne d'Amazon: Etats-unis (Amazon.com), Royaume-Uni (Amazon.co.uk), Allemagne (Amazon.de), France (Amazon.fr), Espagne (Amazon.es), Italie (Amazon.it), Pays-Bas (Amazon.nl), Pologne (Amazon.pl), Suède (Amazon.se), Japon (Amazon.co.jp), Canada (Amazon.ca) Australie (Amazon.com.au)

Serge Armand ZANZALA

EDUCATION

Le complexe scolaire Emmaüs a gratifié ses meilleurs élèves

La troisième journée d'émulation de fin d'année scolaire 2022-2023 du Complexe scolaire Emmaüs s'est déroulée le 8 juillet sur le thème : « Qui peut faire mieux ? », en vue de susciter l'élévation par l'effort. A cet effet, le directeur général de cette école inclusive, Emerson Massa a émis le souhait de rafler les cinq places réservées au département du Pool pour le concours d'excellence de Mbounda. «Dix meilleurs élèves de cet établissement seront encadrés dans quelques jours pour passer le test d'entrer à l'école d'excellence de Mbounda», a-t-il souligné.



Une vue extérieure de l'école inclusive EMMAÛS

Son établissement, a-t-il poursuivi, enregistre chaque année des admis à ce concours et à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc : «L'éducation est une ambition et un défi sans cesse renouvelés pour chaque élève à chaque rentrée scolaire. L'école Emmaüs doit être une école de référence dans le microcosme des écoles privées», a-t-il affirmé. Cette cérémonie d'émulation, couplée à la célébration des quatre ans d'existence de l'école, a été marquée par la publication des résultats. Le taux de réussite aux examens d'Etat avoisine les 92%. Cette année, au Certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E), l'établissement est passé à 97,67 % en faisant réussir cinquante-cinq candidats sur soixante inscrits. Vingt meilleurs élèves de chaque niveau du préscolaire, du primaire et du collège ont reçu des récompenses, notamment des jouets d'éveil, des ordinateurs, des tablettes tactiles, des congélateurs, des postes téléviseurs écran plasma, des kits scolaires ainsi que du matériel didactique. Les parents d'élèves fidèles ont été également bénéficiaires des lots prévus. Lors de cette cérémonie, des élèves ont présenté leur savoir-faire à travers des poèmes, des chants, des danses, du sport de maintien (ndzango), etc. Quatorze élèves initiés au cours de braille ont également été présentés afin d'être insérés dans des salles de classes, selon le niveau de chacun, à la prochaine rentrée scolaire. Fruit de l'Organisation non gouvernementale (ONG) «Viens et vois», le Complexe scolaire Emmaüs a ouvert ses portes en octobre 2019. C'est une école inclusive qui abrite en son sein des élèves voyants et handicapés visuels sans discrimination, en réponse à l'un des Objectifs de développement durable 2015-2030 de l'ONU dont l'ambition est d'élargir à tous l'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Alain-Patrick MASSAMBA

ZANDOLI

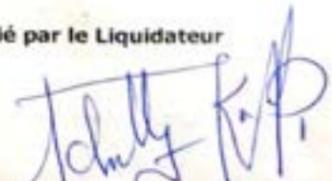
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en liquidation,
Au capital de 1.000.000 Francs CFA,
Siège Social : Lagune de TCHIKOBO,
BP : 1320, RCCM CG/PNR/15 B 297,
Pointe-Noire, République du Congo.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire du 15 Mai 2023, reçu au rang des minutes de Maîtres **Hugues Anicet MACAYA BALHOU**, Notaire, sous le répertoire **N07263/023**, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 20 Juillet 2023, sous le N° **5658, Folio 138/30**, l'Associé unique a décidé :

- la dissolution de la société par annulation du contrat de société pour motifs économiques à compter du 15 Mai 2023,

- de nommer **Maître Achille KOUMBOU**, Avocat à la Cour, en qualité de liquidateur.

Dépôt dudit procès-verbal et décisions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire a été effectué le 24 Juillet 2023, au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire entre les mains de Monsieur le Greffier en Chef et Chef de Greffe.

Publié par le Liquidateur


KOUMBOU,
Avocat à la Cour,
Barreau de Pointe-Noire.

Etude de Maître **Brislaine KOUTOU**
 Notaire

Sise 55, avenue **MOE VANGOULA**, immeuble **SEKOU**, marché Plateau,
 Centre-ville, Pointe-Noire,
 téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

COMLAN INGENIERIE INFORMATIQUE ET FACILITIES MANAGEMENT
 «C2IFM»

SOCIETE A REponsabilite LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F.CFA
RCCM: CG-PN-01-2013-B12-00953

Siège social: 05, rue Loubetsie, quartier OCH,
Arrondissement 01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire, tenue le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, les associés de la société **COMLAN INGENIERIE INFORMATIQUE ET FACILITIES MANAGEMENT «C2IFM»** ont décidé de nommer Monsieur Grégoire **KOMBO NGOKO** en qualité de gérant, en remplacement de **Madame Yolande Clarisse NIABA**.

Mention modificative a été portée au RCCM, en date du 09 mars 2023, enregistrée sous le numéro **CG-PNR-01-2023-D-00160**.

Pour avis,

La Notaire.

Maître Brislaine KOUTOU

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de développement), Centre-ville Brazzaville,
 B.P : 15.244, Tél : 04.418.20.81/06.540.59.45
 Email : etudegiscardbavouezaquinot@gmail.com

REPUBLICQUE DU CONGO ANNONCE LEGALE « LIFECARE HOSPITAL CONGO LIMITED »

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE DIX MILLIONS (10. 000. 000) de FRANCS CFA
 Siège social 30, rue Mayombi, Quartier Nkombo, Brazzaville RCCM : CG-BZV-01-2023-B14-00022.
 REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 20 juin 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 20 juillet 2023, sous **Folio 137/11, numéro 641**, il a été constitué une société anonyme présentant les caractéristiques suivantes

Forme Sociale: Société Anonyme avec conseil d'administration régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique

Dénomination: « LIFECARE HOSPITAL CONGO LIMITED » ;

Objet social : La société a pour objet en tous pays, notamment dans les

États parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo

- La gestion des centres de diagnostic médical et de santé

- La recherche médicale pour améliorer la prévention et le traitement des maladies Le diagnostic médical

- La prestation de services de santé incluant les consultations de médecine générale et spécialisées

- La fourniture de matériel médical, de consommables et de médicaments

- L'import et l'export.

Siège social : 30, rue Mayombi, quartier Nkombo, Brazzaville, République du Congo ;

Capital Social Dix millions (10. 000. 000) de francs CFA, divisé en mille (1. 000) actions de dix mille (10. 000) francs CFA chacune numérotées de 1 à 1.000, entièrement libérées par les actionnaires;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Déclaration notariée de souscription et de versement aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 20 juin 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 20 juillet 2023, sous folio **137/12 numéro 642**, il a été constaté que les actions souscrites ont entièrement été libérées par les actionnaires.

Administration de la société . aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 20 juin 2023, les actionnaires de la société, agissant en vertu de la Loi et des Statuts, ont décidé de nommer

- Mademoiselle BOUYA NGOMBE Amanda Gracia ;

- Monsieur WANJALA Felix Mathias Nyongesa

- Monsieur SHASTRI Swapnil

- Monsieur NDONGO Clément

En qualité d'administrateurs de la société **LIFECARE HOSPITAL CONGO LIMITED**, pour une durée de deux (2) ans.

Mademoiselle BOUYA NGOMBE Amanda Gracia en qualité de présidente du conseil d'administration.

Monsieur PATNA Rufus Marundu en qualité de Président Directeur Général.

Commissaires aux comptes aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 20 juin 2023, sont nommés pour une durée de deux (2) exercices sociaux en qualité de commissaire aux comptes titulaire le cabinet KPMG CONGO, agrément CEMAC N° SEC-099 en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Michel Patrick GAMASSA, expert-comptable agréée CEMAC N°EC-338, demeurant à Brazzaville.

Immatriculation au La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville le 27 juillet 2023, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B14-00022**.

Fait à Brazzaville, le 28 juillet 2023


 Etude
 Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
 Notaire
 Tél: (+242) 06 540 59 45 / 04 418 20 81
 30, rue Mayombi
 Quartier Nkombo
 Brazzaville - République du Congo

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
 Notaire

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA Notaire
 2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin)
 Makélékélé-Brazzaville (République du Congo)
 Tél (242) 06 491 20 79

AVIS DE LIBERATION DU SURPLUS DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

« CAISSE DE PARTICIPATION A LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET A LEUR DEVELOPPEMENT » Société Anonyme de Micro Finance de 2ème Catégorie en abrégé CAPPED SA avec Conseil d'Administration
 Au capital de 300 000 000 F CFA

Sise VILLA 43 AVENUE DE L'OUA QUARTIER MILICE MAKELEKELE
 BRAZZAVILLE
 CONGO

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société « **CAISSE DE PARTICIPATION A LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET A LEUR DEVELOPPEMENT** », Société Anonyme de Microfinance de 2ème catégorie en abrégé CAPPED SA avec conseil d'Administration, portant libération du surplus du capital social, **Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA**, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, a établi une mise à jour des statuts en date du 16 mai 2023, enregistrés au bureau des domaines et du timbre de Bacongo à Brazzaville, le 03 juillet 2023, statuts sous Folio 116/023 numéro 1700, déclaration notariée de régularité et de conformité enregistrée, le 23 mai 2023 sous Folio 091/12 numéro 1360.

Ladite société avait libéré à sa création le quart du capital social soit un montant de SOIXANTE QUINZE MILLIONS (75 000 000) de Francs CFA.

Elle a libéré actuellement le surplus du capital social, correspondant à un montant de **DEUX CENT VINGT CINQ MILLIONS (225 000 000) de Francs CFA**, pour atteindre le montant total du capital social fixé à **TROIS CENT MILLIONS (300 000 000) de Francs CFA**.

Le dépôt notifiant la libération du surplus du capital social de la Société « **CASSE DE PARTICIPATION A LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET A LEUR DEVELOPPEMENT** », Société Anonyme de Microfinance de 2ème catégorie en abrégé CAPPED SA, a été enregistré sous le numéro **CG-BZV-01 -2023-D-00351** en date du 12 juillet 2023.

Pour Avis,

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA Notaire.


 OFFICE NOTARIAL
 Me Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA
 2032, avenue de l'OUA - Immeuble 14
 Tél: (+242) 06 491 20 79
 Brazzaville - République du Congo

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Ruée vers l'or à Kinshasa

Comme prévu, la 9^e édition des Jeux de la Francophonie a été lancée vendredi 28 juillet 2023 à Kinshasa. Quelque 3000 sportifs et artistes sont engagés pour les 10 jours de compétition dans neuf disciplines sportives et 11 disciplines culturelles. C'est pour les médailles qu'ils sont là, moins pour le tourisme ou le défaitiste «l'essentiel est de participer».

La cérémonie d'ouverture de cet événement international, au double volet sportif et culturel, s'est tenue au Stade des Martyrs. Les représentants d'une trentaine de pays francophones, parmi lesquels le Congo, ont pris part à la grande parade organisée en présence du président de la République Démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Le football, la lutte libre, l'athlétisme, le basket féminin et le tennis de table ont été les premières disciplines lancées. Mais, frileux est le tournoi de football. Tous ses participants ne sont pas là, huit pays sur les seize qualifiés s'étant défilés les uns après les autres. D'où l'agacement de ceux qui espéraient des confrontations plus denses et explosives. Et finalement, le tournoi ne concerne plus que neuf pays : RDC et Bénin (Poule A), Congo, Sénégal et Burkina Faso (Poule B), Cameroun, Liban et Niger (Poule C). Qu'importe. Les matches se déroulent quand même.

Combien de pays se sont-ils déjà offerts des médailles? Il en existe puisque chaque jour est organisée une cérémonie protocolaire de remise des médailles. Le Congo figure parmi ces pays. La première médaille du Congo est venue de la lutte, une discipline mi-



Une délégation pendant le défilé d'ouverture des jeux

neure. L'heureux récipiendaire est le jeune Raby Bapeleka qui a terminé ses combats avec le bronze au cou dans la catégorie des 65 kg. D'autres lutteurs l'ont suivi : Erica Deborah Ngakali qui est montée sur la troisième marche du podium chez les moins de 76 kg dames et Jean Claude Atongui qui a fini aussi en bronze chez les moins de 79kg hommes.

L'athlétisme congolais a eu aussi ses premières médailles, elles sont en bronze au cou du lanceur de marteau Roméo Manzila Mahambou et de la sprinteuse Natacha Ngoye Akamabi (100m).

On attend que d'autres sportifs ou artistes congolais éclatent, malgré une préparation approximative. Ce qui est sûr, la moisson congolaise ne sera pas abondante. En effet, les grandes moissons sont la chasse gardée des pays qui ont une culture de préparation. Le Congo n'émarge pas à cette catégorie. Il ne sait plus se préparer pour les grandes compétitions. Néanmoins, les maigres espoirs du Congo reposent uniquement sur l'ath-

létisme, le football et, peut-être, le judo. Par le passé, le football con-



Le lutteur congolais Raby Bapeleka exhibant sa médaille de bronze

golais a remporté deux fois la médaille d'or à ces Jeux : en 2009 à Beyrouth, au Liban, et en 2013 à Nice, en France. Il y a eu aussi la médaille d'argent en 1997 à Antananarivo, à Madagascar, et la médaille de bronze en 1989 à Casablanca, au Maroc, puis en 1993 à Paris, en France. L'athlétisme a pris le relais en 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à travers la sprinteuse Natacha Ngoye Akamabi (100 et 200m) et le lanceur Franck Elemba (Po-

ids), deux médailles d'or, pour la première, et une or pour le second. Que nous réserve l'édition 2023? Nous y reven-

TENNIS/ITF M25 DE BRAZZAVILLE

La deuxième semaine a souri au Français Calvin Hemery

Il y avait une finale franco-française au "M 25 de Brazzaville". Et c'est Calvin Hemery qui a soulevé le trophée valant 25 points au classement ATP et 3780 dollars. C'était l'épilogue de la deuxième semaine du premier tournoi international professionnel qu'a accueilli la capitale congolaise.



Les finalistes honorés par les organisateurs du tournoi

Calvin Hemery a opté pour le Congo et les "25 000 dollars" de Brazzaville, et le choix a été pertinent pour cet ancien espoir français d'origine guadeloupéenne. Un joli coup du joueur de 27 ans, convaincu d'avoir ses chances dans un tournoi de ce rang. Et effectivement il s'est imposé. Dimanche dernier au Pôle Tennis, il affrontait son compatriote Thomas Setodji. Il l'a emporté 2 sets à 1 (2-6, 6-2 et 6-3). Un match pas facile, a-t-il reconnu. Il n'est pas exclu que le Guadeloupéen revienne au Congo, tant les qualités des courts du Pôle Tennis de Brazzaville l'ont séduit, tout comme l'organisation de la compétition. En attendant, Calvin Hemery vise d'autres tournois.

Quant à sa victime du jour en finale simple, il s'est contenté de 18 points au classement ATP et d'une prime de 2240 dollars.

En double, la paire africaine Guy Orly Iradukunda (Burundi) et Aziz Ouakaa (Tunisie) a récidivé comme pendant la première semaine. Elle a eu raison de la paire indienne Sharma Atharva-Sharma Tushar : victoire au tie-break, 2 sets à 1 (7-5, 3-6, et 10-8).

Les spécialistes se félicitent du bon esprit et de la qualité des deux finales. Elles étaient de haute facture. Et il y a espoir que les deux tournois que Brazzaville a organisés, le J30 et le M 25, soient à nouveau au rendez-vous du calendrier de l'ITF (Fédération internationale de tennis) l'année prochaine.

G-S.M.

BREVES

ATHLETISME. Qualifiée pour la finale du 100m féminin des Jeux de la Francophonie qui s'est courue mardi 1er août 2023 sur la piste du Stade des Martyrs, la sprinteuse congolaise Natacha Ngoye Akamabi ne s'est contentée que de la médaille de bronze. Une petite déception pour la boursière de France.

FOOTBALL. On connaît désormais les demi-finalistes de l'édition 2023 de la Coupe du Congo. De la première affiche, les Diables-Noirs, vainqueurs de Saint-Michel de Ouenzé (2-0 et 2-0) en quarts de finale, affronteront l'AC Léopards de Dolisie, victorieux, lui, de JST (1-0 et 1-0). Et l'AS Otohô, double vainqueur (2-0 et 2-0) de l'AS Cheminots de Pointe-Noire, se disputera le deuxième ticket pour la finale avec FC Kondzo qui a éliminé Inter Club.

TRANSFERTS. Le défenseur congolais Fernand Mayembo de l'AC Ajaccio (Ligue 2) quitte la France. Il rejoint pour une saison plus une option d'un an, le club israélien Hapoël Haïfa FC. Son compatriote Bryan Pasi l'avait précédé dans ce club, en provenance de Niort, toujours en France. Un autre Congolais, Guy Mbenza, a changé de club. Il quitte l'Arabie Saoudite et son club, Al Taï (Arabie Saoudite), pour le Qatar où il a paraphé un contrat de trois ans avec Muaithey Sport club.

HANDBALL. La gardienne de but d'Etoile du Congo, Malvina Apendi, aurait signé chez Tournefeuille, un club français de National 1. Et la Franco-congolaise Caly Makanda, arrière gauche de Noisy-le-Grand (Division 2) a donné son accord au BSM Montluçon, club de National 1.

HANDBALL

L'hégémonie brazzavilloise!

Pas de surprise pour les récents championnats nationaux seniors disputés du 23 au 31 juillet 2023 au Gymnase Nicole Oba, dans la capitale congolaise. Hommes ou femmes, les Brazzavillois ont dominé avec insolence. DGSP succède à elle-même, en dames, tandis que Petro-Sport est redevenu le numéro 1 du handball masculin.

De toute façon, il y avait plus d'équipes brazzavilloises, quatorze au total, contre deux seulement en provenance de Pointe-Noire, Muni-Sport et NHA, sur les seize engagées à ces championnats dans les deux versions. Les autres ligues départementales n'avaient pas de représentants.

De la finale masculine, entre Pétro-Sport et Caïman, on retiendra qu'elle a été survolée par la première citée (38-22). A la mi-temps, l'écart était déjà de 13 buts. Mais le plus heureux a été sans conteste «sa majesté» Roussel Samba, l'entraîneur, véritable cerveau électronique de Pétro-Sport, qui a vécu là son énième couronnement après plusieurs mois de préparation, et qui espère, enfin, que cette fois-ci, sa formation dis-



L'équipe de la DGSP



Le champion masculin: Pétro-Sport putera bien la Coupe d'Afrique des clubs champions après en avoir été privée à l'issue de son dernier titre. «J'ose croire qu'on ne nous fera plus le coup de la

dernière fois. Le hand masculin est souvent marginalisé. Nous allons nous préparer en conséquence cette fois, avec l'objectif d'atteindre au moins

les quarts de finale», a-t-il déclaré.

Au féminin, DGSP était aux prises avec AS Otohô. La rivalité était grande entre les deux équipes. Elles ont laissé l'image de compétitrices déterminées, mais respectueuses de l'autre, soutenues par des chants, des danses et des roulements de tam-tams. Les matches entre ces deux équipes véhiculent de plus en plus d'électricité dans l'air. Et font désormais partie des derbies locaux que nul ne voudrait rater. Ils sont, par ailleurs, fertiles en paris et histoires à dormir debout. Il a joyeusement débuté pour Otohô, mais au finish, l'apothéose a été militaire. DGSP a, en effet, fait parler aussi bien sa tête que ses bras. Et les humoristes d'en conclure : «Il y a eu pillage au Gymnase Nicole Oba». Contemplez le marquoir : 30-19 en faveur de DGSP. Une fin de match inattendue abondamment commentée!

Jean ZENGABIO

PALMARÈS

Hommes: 1. Pétro-Sport. 2. Caïman. 3. Etoile du Congo. 4. Inter Club.

Dames: 1. DGSP. 2. AS Otohô. 3. CARA. 4. Grain de sel.

Meilleur buteur: Chadrac Aroka Okombé (Caïman, 62 buts)

Meilleure marqueuse: Grâce Zoubakela (DGSP, 50 buts)

Coupe du Président: Etoile du Congo (dames) et BMC (hommes)

AERCO

« Brazzaville obtient le certificat OACI : un point marquant pour la sécurité aérienne en Afrique. »

Ce vendredi 21 juillet, l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville a reçu le certificat OACI de conformité aux normes internationales de sécurité et de qualité. Ce certificat a été remis au Directeur Général d'AERCO, Monsieur Daniel LEFEBVRE par son excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef

du Gouvernement Anatole Collinet MAKOSSO, dans le cadre de la réunion statutaire de l'ASECNA qui réunissait les Ministres des Transports de toute la zone Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que de Madagascar.



L'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) est une agence spécialisée des Nations Unies, qui établit les règles et les recommandations pour le transport aérien mondial. La certification OACI est un processus rigoureux et exigeant qui atteste que les installations et les procédures d'un Aéroport respectent les standards internationaux.

Pour mémoire, les dirigeants Africains se sont engagés à certifier tous les Aéroports internationaux du continent depuis 2012, lors du sommet des Chefs d'Etat et des Gouvernements tenu à Abuja (Nigéria). Cet engagement a été réaffirmé par les Chefs d'Etats Africain en 2013 à Addis Abeba.

La certification de l'Aéroport Maya-Maya de Brazzaville est une fierté pour la République du Congo, qui rejoint ainsi le cercle restreint des Aéroports internationaux africains certifiés. Sur les 54 pays du continent, seuls 19 ont au moins un Aéroport certifié OACI. Le Congo vise à obtenir prochainement le même certificat pour l'Aéroport de Pointe-Noire.

Ce résultat est le fruit d'un travail acharné et collaboratif entre les équipes d'AERCO, gestionnaire des Aéroports

internationaux du Congo, de l'ANAC (Agence Nationale de l'Aviation Civile), de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar), des services de l'Etat présents sur l'Aéroport et du Groupe EGIS qui a apporté son expertise technique tout ceci, sous l'égide du Ministère des Transports de la République du Congo.

Des remerciements sont expressément adressés au Bureau Régional de l'OACI à Dakar qui a joué un rôle clé en déployant des experts des Etats Africains pour appuyer les inspections, la revue des plans d'action et la finalisation du processus. Ce point donne toute sa valeur à la certification.

AERCO se félicite de cette certification qui récompense ses efforts et son engagement envers la sécurité et la satisfaction de ses clients. AERCO remercie tous ses salariés et ses partenaires qui ont contribué à ce succès. Sur le socle de ses valeurs et de son éthique, AERCO s'engage à poursuivre son œuvre pour le développement et la modernisation des Aéroports du Congo.

ENSEMBLE, continuons à écrire l'histoire de nos aéroports !